

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Présents : Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.

Pouvoirs : Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Danielle BORDERES ; Hervé MARITON à Caryl FRAUD ; Morgane PEYRACHE à Ruth AZAÏS ; Jean Pierre POINT à Stéphanie KARCHER et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.

Absents : Samuel ARNAUD ; Jean Christophe AUBERT ; Anne Marie CHIROUZE ; Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.

Election du secrétaire de séance : Philippe HUYGHE

Le Président ouvre la séance à 19h10 et procède à l'appel des membres présents et donne lecture des procurations reçues. Il souhaite également la bienvenue à M. Damien MARCHÉ, nouveau maire d'Espenel qui remplace M. Jacques BONNET.

Le Président demande aux élus s'ils souhaitent aborder des questions diverses en fin de séance, aucune proposition n'est formulée.

#### **A. Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil**

- DC2022045 du 3 juin : Fourniture et livraison de repas servis en liaison froide pour le multi-accueil le Petit Bosquet à Crest,

**Stéphanie KARCHER** demande le nom du titulaire du marché et le prix négocié.

**Le Président** répond qu'il s'agit de la société TERRES DE CUISINE et que le prix est compris entre 3,32 à 3,53 € TTC selon la taille du menu. Il précise que ce sont des repas mixés pour des enfants de crèches.

- DC2022048 du 15 juin : Autorisation pour la réalisation d'un emprunt entre la CCCPS et la banque populaire de 178 000 €,
- DC2022049 du 20 juin : Marché de prestation de service pour la pérennisation et mise en réseau des itinéraires de randonnée (Pédestre, Equestre, VTT),
- DC2022050 du 22 juin : Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre du projet « Grandir en Milieu rural 2022 »,
- DC2022051 du 29 juin : Expérimentation d'un service d'autopartage sur le territoire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme,

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

- DC2022052 du 24 juin : Annulation de la décision n°2022-039 et nouvelle demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales pour la crèche « le petit bosquet » à Crest,
- DC2022053 du 27 juin : Marché d'aménagement de la ZAE des Valernes à Crest
- DC2022054 du 28 juin : Annulation de la décision n°2022/053 et nouvelle décision concernant le marché d'aménagement de la ZAE des Valernes a Crest,
- DC2022055 du 23 juin : Marché de prestation de service pour la formation AIPR,
- DC2022056 du 23 juin : Marché de prestation de service pour la formation habilitation électrique,
- DC2022057 du 6 juillet : Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du marché 2022-018 « étude de faisabilité pour la sécurisation de la Vélodrome à l'Ouest de Saillans »,
- DC2022068 du 8 juillet : Marchés publics de mise aux normes d'accessibilité et électriques de 3 équipements intercommunaux : un boulodrome et 2 clubs-houses de tennis - Avenant n°1 au lot 4 « menuiseries intérieures bois »
- DC2022066 du 9 juillet : Marchés publics de mise aux normes d'accessibilité et électriques de 3 équipements intercommunaux : un boulodrome et 2 clubs-houses de tennis - Avenant n°1 au lot 2 « maçonnerie »,
- DC2022067 du 9 juillet : Marchés publics de mise aux normes d'accessibilité et électriques de 3 équipements intercommunaux : un boulodrome et 2 clubs-houses de tennis - Avenant n°1 au lot 3 « menuiseries extérieures - serrurerie »,
- DC2022069 du 11 juillet : Marchés publics de mise aux normes d'accessibilité et électriques de 3 équipements intercommunaux : un boulodrome et 2 clubs-houses de tennis - Avenant n°1 au lot 5 « plâtrerie – plafonds - peinture »,
- DC2022058 du 13 juillet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment ALSH Sainte-Euphémie à Crest,
- DC2022059 du 28 juillet : Annule et remplace la décision n°2022-051 Expérimentation d'un service d'autopartage sur le territoire de la CCCPS,
- DC2022060 du 28 juillet : Avenant n°1 au marché de fourniture et livraison des repas servis en liaison froide pour le multi-accueil le Petit Bosquet à Crest,
- DC2022061 du 28 juillet : Annule et remplace la décision n°2022-058 Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment ALSH Sainte-Euphémie à Crest,
- DC2022062 du 2 août : Demande de subvention auprès du Leader pour le déploiement du compostage collectif dans les campings et écoles,
- DC2022063 du 2 août : Annulation de la décision n°2022/054 et nouvelle décision concernant le marché d'aménagement de la ZAE des Valernes a Crest,
- DC2022064 du 2 août : Mission CSPS pour la rénovation du bâtiment destiné aux salles d'activité de l'ALSH Sainte-Euphémie à Crest,
- DC2022065 du 2 août : Contrôle technique pour la rénovation du bâtiment destiné aux salles d'activité de l'ALSH Sainte-Euphémie à Crest,
- DC2022070 du 8 août : Marché de travaux d'assainissement collectif au hameau de Savel – mise en place d'une filière épuratoire,
- DC2022071 du 31 août : Marché public pour la gestion, la maintenance et l'assistance du parc informatique, du réseau et des serveurs de la collectivité.

## **B. Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 juin 2022**

Les membres du Conseil Communautaire à 32 POUR, Caryl FRAUD ne prenant pas part au vote, approuvent le procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 juin 2022.

## C. Délibérations

### Thématique développement durable

#### I. Validation du diagnostic et des orientations du Plan de Transition Ecologique (PTE) de la CCCPS

Le Conseil,

##### **I. Rappel du contexte**

En 2020, la CCCPS a signé une convention de partenariat avec Territoire d'Énergie Drôme (SDED) pour un accompagnement technique et financier dans l'élaboration d'un Plan de Transition Ecologique.

Un PTE est un outil d'aide à la décision - sans valeur réglementaire - stratégique et opérationnel, en lien et en cohérence avec le CRTE et le projet de territoire de la CCCPS.

Les objectifs de ce PTE pour la CCCPS sont :

- D'avoir un diagnostic climat-air-énergie territorial (à l'instar d'un PCAET) ;
- De coordonner toutes les actions de la CCCPS liées à la transition écologique via un tableau de bord et des indicateurs de suivi ;
- Rendre visible les politiques menées par la CCCPS concernant la transition auprès de la population ;
- D'avoir une ligne de conduite concernant la transition écologique.

Le PTE comporte :

- Un diagnostic climat-air-énergie et un état des lieux de la transition écologique sur le territoire
- Des orientations stratégiques et un plan d'actions
- Un outil de suivi / tableau de bord et des fiches-actions

Le projet de PTE annexé à la présente délibération est à ce jour composé des éléments suivants à valider :

- Le diagnostic climat-air-énergie du territoire de la CCCPS
- L'état des lieux des actions de transition écologique
- Les enjeux, orientations et pistes d'actions de la CCCPS

A l'issu du diagnostic, il est notamment proposé 12 orientations stratégiques, à savoir :

1. Réduire les consommations d'énergie et les factures énergétiques tout en développant une production d'énergie renouvelable locale ;
2. Offrir des modes de déplacements propres et alternatifs à la voiture individuelle ;
3. Organiser et optimiser de manière responsable les transports de biens et de services ;
4. Développer une économie circulaire, sociale et solidaire ;
5. Réduire les déchets à la source et mieux les valoriser ;
6. Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité
7. Favoriser un tourisme durable ;
8. Préserver les puits de carbone que représente la forêt tout en assurant une gestion durable et une valorisation locale ;
9. Préserver la biodiversité et l'environnement pour maintenir ce cadre de vie exceptionnel ;
10. Favoriser le déploiement de l'agroécologie, d'une agriculture biologique et diversifiée ;
11. Offrir à la population une alimentation saine, locale, de saison et accessible à tous ;
12. Développer la coopération, sensibilisation et communication pour un changement de comportement global.

##### **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider le diagnostic et l'état des lieux réalisés ainsi que les propositions d'orientations stratégiques du PTE. Le plan d'actions sera affiné et présenté aux élus dans les commissions concernées durant le deuxième semestre de l'année 2022 avant validation en Conseil

communautaire. Une présentation au SDED sera également programmée, avec à l'issue de ce PTE, le versement de l'aide d'un montant de 20 000€ comme convenu dans la convention de partenariat.

### III. Visas

VU la convention de partenariat CCCPS-CCVD-SDED pour la planification d'actions de transition énergétique du 1<sup>er</sup> avril 2020,

VU l'avis favorable de l'Exécutif du 7 juillet 2022,

### IV. Délibéré

**Frédéric TRON** : parmi toutes les orientations, effectivement il faut préserver la ressource en eau, tout en quantité qu'en qualité. Mais il y a également une autre orientation, pour ma part et aussi par rapport à ce qui s'est passé un peu cet été, il faut donc favoriser le déploiement d'une agroécologie et d'une agriculture biologique et diversifiée. Je porte souvent cette parole qu'il est nécessaire sur notre territoire d'avoir un SCAT (Schéma de Cohésion Agricole du Territoire) puisque le SCoT existe. C'est un schéma de cohérence agricole territoriale qui nous permettrait peut être d'avoir une vision d'économie circulaire et plus proche du territoire en terme d'agriculture.

Il y en a certains qui diront n'importe quoi. Il y en a d'autres qui diront pourquoi pas ? Parce qu'il manque une réelle gouvernance là dessus pour la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

**Christophe LEMERCIER** : je voudrais partager effectivement quelques quelques éléments. Tout d'abord remercier les gens qui ont participé à ce rapport. Ce diagnostic, je l'ai trouvé très intéressant et détaillé. Je pense que c'est bien que ce document soit fait, donc à la fois donc on peut se réjouir d'avoir fait ce diagnostic.

Mais comme l'a dit le Président, il y a aussi lieu de s'inquiéter quand on voit où l'on en est. Donc il reste quand même énormément à faire avec des échéances qui sont quand même encore plus courtes parce qu'on a eu beaucoup d'années pour faire tout ça. Et maintenant, ces échéances, y compris réglementaires, arrivent en 2030 et 2040 et il y a vraiment des énormes efforts à faire.

Donc on a fait une part du chemin, mais on est très très loin du compte, en sachant que l'on peut le voir sur certaines données, on stagne. Il y a un palier qu'on n'arrive plus à franchir. Donc je pense qu'à un moment donné, il y a aussi un modèle sûrement à remettre en question. Petis pas par petits pas, il y a sûrement un changement de braquet à faire sur certain choix, que ce soit pour les émissions de gaz à effet de serre, soient les consommations d'énergie et encore plus sur les productions d'énergies renouvelables où l'on multiplie par cinq, en gros, ce qu'on a fait.

Donc j'ai envie de dire qu'il faut quand même mesurer la gravité de la situation. Je pense que c'est bien aussi de le dire qu'il y a eu des bonnes choses de faites.

Mais malgré tout ça, cela s'avère complètement insuffisant aujourd'hui. Il faut prendre part, je dirais, à nos responsabilités. Et donc j'attends avec impatience la suite.

Il va falloir que le plan d'action soit à la mesure des enjeux de nos objectifs avec un calendrier et avec un outil de suivi. C'est un peu une déclaration d'intention, des orientations, où tout le monde adhère. Maintenant, qu'est ce qu'on fait concrètement au niveau du territoire, au niveau des communes, en sachant qu'il y a une donnée aussi qui a été évoquée : quels seront les moyens qu'on aura pour mettre en place ce plan d'action et arriver à ces objectifs ?

Réduire les consommations ? Oui, mais comment ? Effectivement, ça a été clairement identifié qu'il y a deux axes majeurs qui sont le transport et le résidentiel. Mais quels seront les moyens d'une commune, d'une interco ou même des particuliers pour pouvoir le faire. Et donc je pense qu'il y aura des problèmes financiers.

C'est bien de dire aux gens il faut isoler, mais un moment donné, faut-il avoir l'argent pour le faire. Et je pense aujourd'hui, qu'il y a un véritable défi qui nous est donné.

Je pense qu'il est important d'interpeller les différentes instances de l'État parce qu'avec les moyens que l'on a aujourd'hui, on n'y arrivera pas et qu'il faut donc aussi faire l'état de nos moyens et de nos finances. C'est peut être à l'occasion de ce PTE, avec un plan d'actions qui auront été quantifiées, y compris financièrement, de se demander si cela sera faisable ? Et si ce n'est pas faisable, il faudra trouver des solutions.

**Frédéric FERMOND** : je voulais déjà saluer le travail parce que je trouve que c'est un travail de qualité qui apporte des précisions sur des choses en tout cas qui chiffrent du ressenti qu'on avait déjà tous. Donc ça permet de quantifier les choses et c'est toujours intéressant. Les orientations, je les partage dans leur globalité. Finalement, ces orientations, elles reprennent des enjeux du territoire.

Comme ce qui vient d'être dit, on a un éventail devant nous de champ d'actions qui est énorme et gigantesque, et qui nous dépasse et de loin. Et le risque, du travail sur le plan d'action, c'est de se perdre là dedans. C'est-à-dire, vouloir partir dans tous les axes même si tous les axes sont importants, de perdre en discernement et finalement d'avoir une action qui ne sera ni visible ni efficace.

Donc je pense que sur le plan d'actions, il est important de bien cibler nos efforts sur les priorités. Qu'il y ait un vrai travail de priorisation des enjeux et de programmation, pour que les actions soient efficaces et visibles. C'est-à-dire, que l'on puisse communiquer dessus et quelque part, aussi, de se satisfaire des avancées car il est important de voir l'efficacité du travail qui est mis en œuvre.

Donc voilà, je vous souhaite aussi beaucoup de courage pour ce plan d'actions car c'est un gros travail, qui n'est pas simple, mais qui est décisif et qui est déterminant pour notre territoire. Merci pour ce travail.

**Dominique MARCON** : je partage les propos de Christophe LEMERCIER et Cédric FERMOND. Je voudrais savoir quelle est la prochaine étape ? On va définir le plan d'actions et les tableaux de bord en commission, donc il faut que l'on s'y mettent rapidement et que l'on évite les écueils qui ont été évoqués.

Je pense que l'on va tous travailler pour ne pas se disperser et fixer des priorités, des actions et éventuellement être quand même un peu ambitieux pour aller même au delà des moyens qu'on a aujourd'hui, dont on sait très bien qu'ils sont assez limités. Par exemple, comme le disait Christophe LEMERCIER, il faut avoir une vraie option politique sur : « où est ce que l'on veut aller », « de quels moyens on a besoin » et ensuite faire pression vis à vis de toutes les instances qui peuvent nous aider à le faire.

**Le Président** : ce qui est important, c'est déjà dans un premier temps, qu'il y ait un constat commun et des orientations communes au niveau de notre territoire. Et pour pouvoir ensuite mettre en œuvre un certain nombre d'actions à notre échelle. Mais si on regarde à l'échelle du territoire français, la transition écologique se fait par la base. Si les territoires ne sont pas initiateurs de leurs petits morceaux qu'ils ont à faire bien, rien ne se fera en France. Et nous avons besoin d'avoir des territoires qui proposent des actions à leur dimension, à leur échelle. Nous, on fera ce que l'on pourra à notre échelle. Mais c'est en associant ce qui se fait sur chacun de nos territoires que la transition pourra se faire globalement.

Certes on a des limites, mais tous les territoires ont des limites, toutes les communautés de communes, toutes les communes ont des limites. Mais si chacun fait les efforts qu'il peut faire et si c'est tous dans la même direction, on pourra avancer collectivement.

**Stéphanie KARCHER** : je ne voudrais pas plomber l'ambiance parce qu'évidemment je souscris : c'est un vrai travail de qualité, assez complet, avec des éléments juxtaposés sur beaucoup d'éléments. Mais moi je préfère toujours la logique systémique à celle de Silo.

J'aimerais bien qu'en commission et que l'on soit tous prudents sur le foncier qui est vraiment pas limité, on parle d'un sujet et on va être en confrontation et en concurrence avec l'économie, enfin, les autres variables d'usage du foncier, il faut qu'on l'ait en tête. Et aussi je trouve qu'il manque des dimensions, la dimension macro économique. Dans ce rapport, on voit le contexte économique dans lequel on est, on voit la dimension d'emploi dans laquelle on est, la difficulté de recrutement. Alors peut être que ce n'est pas pérenne et que c'est juste conjoncturel. Mais il faut prendre ces éléments aussi de macroéconomie pour se dire est ce qu'on aura la faisabilité et des gens qui relèveront les manches pour aussi tout simplement bosser. Parce qu'en ce moment sur le territoire, la difficulté c'est de produire, c'est de faire, c'est de mettre des équipes en face d'enjeux.

**Le Président** : c'est trouver des hommes et des femmes pour travailler.

**Stéphanie KARCHER** : donc ça, c'est important. Et enfin, pour nous en collectivité, je ne reviendrai pas sur le recueil d'informations. Je ne partage pas trop le choix des échantillons, les billets ou les entretiens qualitatifs. Juste parce qu'on a vécu cette expérience avec Christophe LEMERCIER sur un porteur de projet qui veut réhabiliter une friche très importante sur Crest, on a été un peu dithyrambique sur les aides.

Vous voyez, je prends la phrase beaucoup d'aide financière qui existe pour la transition écologique. Et en fait, quand, après on a atterri, parce qu'à un moment donné il faut atterrir et qu'on dit aux porteurs de projets voilà à la CCCPS, il y a le SPIE, il y a des conseillers, il y a des conseillers pro, etc ... Ils viennent, et en fait il y a une découverte ou une déconvenue.

Alors évidemment, on ne peut pas toujours solutionner tous les problèmes sur des aides qui sont limitées. Certains dispositifs, il faut être éligible et je trouve qu'il faut toujours que nous soyons prudents quand on promeut un dispositif où il faut quand même rentrer dans des cases. Parce qu'aujourd'hui, avec l'administration, il faut quand même rentrer dans des cases.

Donc c'est souvent très idéalisé. Le chemin est très très long à parcourir, évidemment. Mais soyons prudents parce que la population pour l'amener, il faut aussi qu'on soit crédible et qu'on ne se fasse pas renvoyer. Vous vous promettez des choses, vous voulez mettre des choses sur le territoire et c'est à notre honneur et c'est plutôt noble. Mais après, il faut en effet que ce soit assujéti de faits concrets donc prudence.

Une dernière question, puisque ce document n'a pas de valeur réglementaire, c'est écrit dans la délibération et dans le document. Pourquoi est ce qu'on ne prend pas acte ? Tout simplement ? Pourquoi est ce qu'on le passe avec une délibération et un vote ?

**Le Président** : c'est pour valider le désir commun d'aller dans cette direction. C'est un peu plus fort que simplement acter.

**René-Pierre HALTER** : il me semble qu'entre ce qui a été dit avant et ce que ce qui vient d'être dit, c'est l'illustration parfaite de ce que tu as dit tout à l'heure. C'est à dire que si on part dans toutes les directions, on va forcément se trouver sur des réflexions, sur des travaux conduits qui vont se recouper, qui vont peut être même s'opposer et on sait bien qu'en allant dans telle direction, on risque d'avoir telle conséquence. Ce qui est important, c'est que toutes les commissions et toutes les bonnes volontés qui vont travailler sur ces différents sujets, pour nous permettre justement de combler le retard, d'essayer de combler le retard qu'on a pris. Il va falloir qu'à un moment donné, il y ait une coordination entre ces différents travaux pour que l'on choisisse les bonnes solutions et qu'on aille dans les bonnes directions.

Ça, pour moi, c'est un travail qui relève globalement de notre conseil. C'est à dire lorsque qu'on aura des propositions à faire, il faudra bien que tout le monde donne son avis et dise on va aller plutôt par là que par là. Et si on a décidé collectivement, et qu'on prenne cette question là à bras le corps. Je crois qu'ici ça sera un lieu de débat qui va être intéressant. J'appelle de mes vœux à ce que ces débats aient lieu. Je pense que c'est important.

J'ajoute une toute petite chose sur les commissions, elles travaillent mais souvent avec les mêmes personnes et on a du mal. On a du mal vraiment à faire en sorte qu'il y ait cette mobilisation que nous attendons simplement au niveau des commissions et c'est difficile. La dernière commission énergie à laquelle Christophe LEMERCIER était présent, on était deux, Christophe et moi. ça a été très intéressant parce qu'on en a visité des choses et on a pu échanger. Mais ça me paraît un peu insuffisant. Voilà, si vraiment on veut en faire des instances de travail. Le mot travail a été prononcé à plusieurs reprises autour de la table, y compris par le président et je le remercie. Mais si on veut le faire, il faut s'y mettre. Il faut que tout le monde relève les manches.

**Franck MONGE** : je vais mettre un pavé dans la marre : je vais voter contre ce dossier. Le volet agricole me paraît très, très très à gauche, voire limite communiste. Quand on dit que l'on va installer des agriculteurs avec des idées déjà identifiées, je trouve ça plus que déplacé parce que il me semble que la liberté de chacun d'entreprendre, de développer et de faire ce qu'il a envie ne doit pas passer par une organisation qui gère la façon de travailler, les cultures, l'agriculture biologique. Donc je ne vote pas ce dossier parce que j'ai ce volet qui me chagrine.

**Stéphanie KARCHER** : pour le dire peut être autrement, d'une façon un peu plus modérée. C'est vrai que certains propos sont orientés.

**Le Président** : quels propos ?

**Stéphanie KARCHER** : Eh bien là on a parlé sur l'agriculture, on peut le voir sur la partie énergie.

**Le Président** : sur la partie que je n'ai pas développée d'ailleurs, parce qu'on n'a pas à le valider. Sur la partie exprimée par les habitants ?

**Stéphanie KARCHER** : mais c'est pour ça que le fait de prendre acte aurait été sans doute était plus facilitateur. Normalement, une délibération, ça va aller à la conformité au niveau de la Préfecture, à part faire un contentieux autour de ça. Qu'on prenne acte sur l'ensemble. On peut comprendre que c'est vrai un engagement de voter sur des choses qui sont à parfaire, sur lequel on n'a pas forcément discuté ou sur lequel on n'est pas forcément d'accord. Je comprends ce que veut dire Franck.

**Le Président** : on n'a pas à valider les paroles des habitants qui sont retranscrites dans le document. On s'arrête à la partie orientation.

**Franck MONGE** : je parlais, pas du retour des habitants. Je parle des douze axes stratégiques suivants pour le PTE à la fin dans la conclusion. Dans la présentation agricole, il y a des orientations très très marquées et je pense que ça ne correspond pas à ce que la majorité des agriculteurs veulent développer.

**Le Président** : C'est le mot diversifié qui te gêne peut être ?

**Franck MONGE** : non, c'est le fait d'avoir des foncières et donc de se rapprocher d'un système communiste qui oblige l'agriculteur à suivre le propriétaire qui décide pour lui de ce qu'il doit faire. Je trouve ça très très difficile à accepter.

**Stéphanie KARCHER** : je donne un autre exemple sur la politique d'énergie, d'une manière cela revient sur l'ensemble des axes et des orientations, le développement d'une économie locale solidaire et circulaire, soit c'est vrai, mais il y a d'autres formes qui peuvent coexister. Donc c'est pour ça qu'il y a une forme d'orientation, ça ne veut pas dire que ce n'est pas une vision manichéenne. Si on peut avoir plusieurs coexistences sur un marché et

l'économie sociale et solidaire dont on parle beaucoup, c'est 10 % du PIB, 14 % des emplois. Donc ça veut dire qu'à côté, il y a quand même aussi d'autres modèles économiques qui existent, qui fonctionnent et qui peuvent être accueillis sur le territoire. Donc juste un peu de modération.

**Muriel LORENZETTI** : en fait Stéphanie, moi je vois et c'est bien noté, développer une économie circulaire, sociale et solidaire, ça ne veut pas dire qui n'est rien d'autre à côté, c'est ça ?

Forcément, bien évidemment, qu'il y a tout un tas d'autres choses à côté. Mais développer une économie circulaire, sociale et solidaire, ça ne veut pas dire qu'il n'y ait rien d'autre à côté.

**Stéphanie KARCHER** : c'est bien parce que pour une fois, on parle un peu politique. Mais voyez dès le début, dans la définition des mots, on a ce qu'est l'écologie et donc très vite on parle d'écologie politique. Le rapport s'inscrit dans ça. Eh bien moi, personnellement, je m'inscris dans une politique écologique. Et peut être que pour vous, la nuance ne compte pas, mais entre une écologie politique et une politique écologique, il y a des vraies différences. Et là, le document nous inscrit dans une écologie politique et c'est la première définition des termes. Quand on fait un travail on définit les termes, c'est fait tel quel et c'est c'est plutôt clair. Donc c'est pour cette raison, c'est très documenté et il y a beaucoup de choses.

Et c'est pour ça que prendre acte est un choix qui me paraît plus cohérent. Moi je vais m'abstenir, j'aurais pris acte très volontairement, mais vu qu'on vote, je m'abstiendrai. Et je participerai pour autant à toutes les commissions auxquelles je n'ai jamais manqué d'être.

**François BROCARD** : je veux juste revenir sur un tout petit paragraphe de ce grand PTE de 110 pages au sujet de l'atlas de la biodiversité Intercommunale.

Puisque la semaine dernière à Saillans en comité consultatif transition écologique, c'est à dire une commission extra municipale qui associe des élus et des habitants, nous avons reçu une personne qui s'appelle Gilles Rayé, qui est chargé de mission transition écologique au ministère de l'écologie. C'est un chercheur et également un enseignant dans ce domaine et qui s'est proposé de nous accompagner pour faire un atlas de la biodiversité communale. Pas pour le faire, mais pour coordonner et puis le faire faire par un étudiant en biodiversité.

Pour ça, il faut s'inscrire. auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Mais là donc, si on a le projet de faire un atlas de la biodiversité intercommunale, ça peut être effectivement une personne ressource qu'on pourrait rencontrer. Mais on en parlera dans un bureau ou dans une commission.

**Le Président** : dans les appels à projets de l'OFB, l'OFB accompagne financièrement les collectivités qui sont réunies, c'est à dire les parcs et les communautés de communes, dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité et n'accompagne pas financièrement les communes.

**Frédéric TRON** : Je pense que rien n'empêche que les communes fassent les demandes quand même, même si quelque part, elles seront déboutées parce que l'OFB fait passer en priorité les collectivités regroupées, les EPCI, les parcs, etc Mais toutefois, ça ne pourra que rebondir de faire un atlas de biodiversité au niveau de l'interco et qui sera je l'espère validé.

Ce qu'il y a de bien, c'est que sur le territoire, on a énormément de gens qui sont là, on a des ressources locales justement pour faire ces atlas et c'est vraiment important qu'on arrive à faire des connexions entre les atlas pour pouvoir monter ce projet.

**Le Président** : je rappelle donc l'objet de la délibération, c'est de valider le diagnostic, l'état des lieux. Donc ce que l'on est en train de faire. Et les propositions d'orientations stratégiques, celles qui sont affichées à l'écran.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le diagnostic du PTE et les orientations stratégiques proposées,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

## **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à la majorité absolue :

Votants POUR : 21 voix

Votants CONTRE : 1 voix, Franck MONGE

S'abstenant : 11 voix, Ruth AZAIS, Marcel BONNARD, Danielle BORDERES, Audrey CORNEILLE, Caryl FRAUD, Thierry GUILLOUD, Stéphanie KARCHER, Hervé MARITON, Jean-Marc MATTRAS, Morgane PEYRACHE et Jean Pierre POINT.

## **VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe 1 : Plan de Transition Ecologique de la CCCPS : diagnostic climat-air-énergie, état des lieux des actions de transition écologique, orientations et pistes d'actions.

### **2. Modification des tarifs de vente des terrains de l'Ecoparc du Pas de Lauzun**

Le Conseil,

#### **I. Rappel du contexte**

Actuellement, le tarif de vente des parcelles de l'Ecoparc du Pas de Lauzun est de 37€/m<sup>2</sup> pour les parcelles situées le long de la route départementale RD164 et de 35€/m<sup>2</sup> pour les autres. Sur les 23 parcelles aménagées, 10 ont été vendues, 7 font l'objet d'un compromis de vente et 6 sont à la vente.

Depuis ces dernières années l'immobilier a fortement augmenté sur le territoire de même que les dépenses d'entretiens de la ZAC auxquelles ce sont ajoutées des coûts administratifs et de travaux non prévus initialement (installation de la fibre, résolution de vente, ...).

Aussi, la Commission Economie propose une augmentation du tarif de vente au m<sup>2</sup> de 2 €, soit 39€/m<sup>2</sup> pour les parcelles situées le long de la départementale RD164 et de 37€/m<sup>2</sup> pour les autres. Ces tarifs sont compétitifs et restent modestes au regard du montant global des projets immobiliers.

#### **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider les nouveaux tarifs de vente, proposés par la Commission Economie, pour les parcelles de l'Ecoparc du Pas du Lauzun.

#### **III. Visas**

VU la délibération DE2018162 du 13 décembre 2018 concernant la fixation des tarifs de vente des terrains pour une implantation sur l'Ecoparc du Pas de Lauzun ;

VU la délibération DE2021041 du 6 mai 2021 concernant la modification du prix de vente des terrains de l'Ecoparc ;

VU l'avis des Domaines 7300-SD en date du 21 mars 2022 ;

VU l'avis de la Commission Economie du 5 juillet 2022 ;

#### **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider l'augmentation des tarifs de vente des parcelles de l'Ecoparc du Pas de Lauzun, soit un tarif de vente de 39€/m<sup>2</sup> pour les parcelles situées le long de la départementale RD164 et de 37€/m<sup>2</sup> pour les autres,
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

#### **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **VI. Annexe**

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

### **3. Renouvellement de la convention de partenariat avec TE26/SDED**

Le Conseil,

#### **I. Rappel du contexte**

La loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 positionne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme porteurs des plans d'actions de transition énergétique (TEPOS-CV, PCAET, CTE, SDER). La Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme (CCCPS) et la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) ont dès lors vocation à mobiliser et à impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans la mise en œuvre de ces plans d'actions.

Parallèlement, au travers de ses compétences statutaires, Territoire d'énergie Drôme - SDED a vocation à s'impliquer dans l'élaboration des plans d'actions de transition énergétique. En effet, le syndicat dispose de capacités d'expertise dans le secteur énergétique et de la possibilité d'engager des politiques incitatives.

Aussi, les trois parties ont souhaité optimiser leurs actions en regroupant leurs moyens humains et financiers associés à l'élaboration des plans d'actions de transition énergétique, et parallèlement, conjuguer leurs savoir-faire, coordonner leurs actions et mettre en œuvre une relation pérenne de partenariat.

Dans ce cadre, une première convention de partenariat technique a été signée le 2 novembre 2016 entre la CCCPS, la CCVD et Territoire d'énergie Drôme - SDED. Reconduite le 1<sup>er</sup> avril 2020, cette convention nécessite aujourd'hui d'être renouvelée afin notamment d'y intégrer les nouveaux dispositifs proposés par le Syndicat d'énergie.

Ladite convention est conclue pour une durée de 5 ans. Elle définit en particulier les moyens humains, techniques et financiers dans les domaines suivants :

- la planification énergétique territoriale,
- la performance énergétique des collectivités locales,
- la performance énergétique globale du territoire,
- l'évaluation du partenariat.

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider la convention de partenariat pour la planification des actions de transition énergétique entre Territoire d'énergie Drôme – SDED, la CCCPS et la CCVD, annexée à la présente délibération.

## III. Visas

VU la proposition de convention de partenariat avec Territoire d'énergie Drôme – SDED et la CCVD, annexée à la présente délibération,

VU la délibération du syndicat TE26-SDED approuvant la convention,

VU nos partenariats successifs,

VU l'avis favorable de la Commission Energie du 11 juillet 2022 relatif à ladite convention,

## IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention de partenariat avec Territoire d'Energie Drôme – SDED et la CCVD annexée à la présente délibération,
- 2) d'autoriser le Président à signer cette convention de partenariat ainsi que tous les actes afférents à la présente décision.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

## VI. Annexes

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe 1 : La convention de partenariat pour la planification des actions de transition énergétique entre Territoire d'Energie Drôme – SDED, la CCCPS et la CCVD.

### 4. Aides financières à la rénovation de maisons individuelles et audits énergétiques copropriétés

Le Conseil,

#### I. Rappel du contexte

Dans le cadre du budget du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, la Communauté de Communes du Diois et la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée ont voté une enveloppe financière de 161 718 € pour la mise en place de dispositifs d'aides financières locales à la rénovation énergétique des logements.

Le financement à l'acte du service par le programme SARE induit une incertitude sur le montant réel de la subvention de fonctionnement à percevoir pour l'année 2022. Aussi, il est proposé, par mesure de sécurité budgétaire, de réserver une partie de cette enveloppe pour pallier aux aléas de financement du service et d'affecter par conséquent une enveloppe de 140 000 € pour la mise en place de dispositifs d'aides financières locales à la rénovation énergétique des logements. Les fonds mis en réserve seront reversés au budget dédié à ces dispositifs si l'objectif de financement à l'acte du service est atteint.

Conformément à la convention d'entente pour la mise en œuvre du SPPEH, les 3 Communautés de Communes participent à la constitution de ce fonds de subvention via une cotisation proportionnelle à son nombre d'habitant.

La CCCPS gère ce fonds pour le compte des 3 Communautés de Communes et sera en charge de s'assurer de sa juste répartition territoriale.

Il est proposé d'utiliser ce fonds de subvention pour mettre en place les dispositifs d'aides suivants :

- Rénovation énergétique des logements individuels :
  - Objectifs : Compléter les dispositifs d'aides nationaux pour permettre aux propriétaires de logement de les rénover de manière performante / Obtenir des références de rénovation de qualité sur le territoire / Bénéficier de chantiers école pour la formation d'artisans / Diffuser des bonnes pratiques techniques / Inciter les particuliers et les entreprises à avoir une approche globale de la rénovation des logements afin de ne pas « tuer le gisement d'économie » et d'éviter de financer des projets induisant des pathologies sur le bâtiment
  - Critères techniques : voir règlement d'attribution joint
  - Enveloppe budgétaire cible : 90 000 €
- Réalisation d'audits énergétiques en copropriétés
  - Objectifs : Initier des démarches de rénovation de copropriétés / Imposer une qualité d'audit / Suivre la qualité des audits réalisés sur le territoire
  - Critères techniques : voir règlement d'attribution joint
  - Enveloppe budgétaire cible : 15 000 €
- Lutte contre la précarité énergétique
  - Objectifs : Financer des travaux permettant de diminuer leur facture d'énergie des ménages en situation de précarité énergétique accompagnés par le service logement économe
  - Critères techniques : proposés lors d'un prochain Conseil communautaire
  - Enveloppe budgétaire cible : 35 000 €

Les modalités de répartition et de gestion des enveloppes budgétaires sont indiquées dans l'avenant à la convention d'entente pour la mise en œuvre du SPPEH joint à cet envoi.

## II. Objet de la délibération

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la mise en place ces dispositifs d'aides financières locales à la rénovation des logements.

## III. Visas

VU la convention d'entente pour la mise en œuvre du SPPEH du 21 décembre 2020 et l'avenant budgétaire du 31 mars 2022

CONSIDERANT le besoin de compléter les aides financières nationales pour inciter à la rénovation performante et à la sobriété énergétique des logements sur le territoire ;

VU les propositions de règlements d'attribution des aides à la rénovation énergétiques des logements individuels et de l'aide aux audits énergétiques en copropriétés ;

VU la proposition d'avenant à la convention d'entente pour la mise en œuvre du SPPEH précisant les modalités de répartition et de gestion des enveloppes budgétaires dédiées au fonds de subvention ;

VU l'avis favorable de la Commission Energie du 11 juillet 2022 relatif à ce dispositif local d'aides :

## IV. Délibéré

**Le Président** : ce qui est important de vérifier c'est que chaque euro dépensé pour la rénovation énergétique, dans les projets des particuliers ou des copropriétés, soit des euros efficaces et réellement efficaces dans l'économie d'énergie. C'est la qualité aussi de l'instruction des dossiers, de l'accompagnement fait par notre service intercommunal de l'énergie qui accompagne aussi chacun des habitants. La qualité de ce service est extrêmement important

**Hélène PELAEZ BACHELIER** : les 161 718 € sont pour les trois EPCI. Donc à combien on évalue le nombre de rénovations de particuliers accompagnés par rapport à ces 161 000 €. Et par rapport aux besoins qu'on peut

identifier sur le nombre de maisons et d'aides qu'on pourrait apporter aux particuliers. Sur les trois intercommunalités, soit 161 000 €, ça me paraît peu par rapport à la grandeur du territoire.

**Le Président** : c'est exactement la même remarque qui avait été faite lorsque l'on avait validé le plan de financement du SPEEH à l'époque. C'est vrai qu'on arrivait à dégager une petite aide d'accompagnement des familles parce que financièrement, c'est aussi compliqué pour les collectivités.

**René Pierre HALTER** : je confirme effectivement que c'est pour les trois EPCI. C'est pour ça que j'ai beaucoup insisté sur le fait que on accompagne à la hauteur de nos moyens ou des moyens qu'on a dégager collectivement. Et cette enveloppe, effectivement, elle est un peu limitée. Je n'ai pas le détail, mais peut être que Julien COUDERT peut nous éclairer là dessus sur le nombre d'accompagnements que ça peut permettre et surtout les sommes sur lesquelles on est s'est arrêté, il n'y a pas de projet.

**Julien COUDERT** : en effet, c'est une petite enveloppe au regard des aides nationales qui tombent tous les ans sur le territoire, on est plutôt en millions d'euros. Donc l'idée n'est pas d'aller abonder à ces aides nationales mais bien de tirer les gens pour aller vers autre chose et d'être plutôt en termes de démonstrateurs. Pour montrer à l'Etat que si on a des aides bien conçues, on peut faire. Ça va également nous permettre d'accompagner des artisans, de montrer comment, on peut mettre en place des choses bien faites. Et pour plus tard, aller chercher l'Etat et leur demander de bouger sur ces questions. Ça bouge lentement au niveau national sur ces lignes, mais ça commence à bouger.

**Hélène PELAEZ BACHELIER** : si l'on considère le nombre de bâtiments des particuliers rénovés, ça induit une économie d'énergie qui peut rentrer dans la balance de notre objectif d'économiser l'énergie et d'en produire. Est ce que ça pourrait être pertinent à un moment donné de justement augmenter ces aides là, si on voit que ça correspond vraiment à l'objectif de baisser la consommation d'énergie. Si on prouve par A + B que c'est intéressant, d'un point de vue économie d'énergie, d'isoler les maisons des particuliers : il faut aller là dedans et plus que ça.

**Le Président** : il faudra pouvoir le financer et faire des choix.

**Dominique MARCON** : il me semble que le défaut des aides aujourd'hui, c'est qu'en effet il y a des seuils de déclenchement qui font qu'il y a beaucoup de gens qui ne sont pas suffisamment modestes, disons, pour avoir droit à des aides d'État et que du coup, nous, on pourrait justement cibler non pas vers tout type de rénovation, et notamment pas trop vis à vis de gens qui ont les moyens de le faire, mais plus des gens qui sont un peu plus en précarité énergétique mais qui néanmoins n'ont pas accès aux aides ou en tout cas pour lesquels les aides sont vraiment insuffisantes.

**Stéphanie KARCHER** : la ventilation de l'enveloppe entre les logements individuels/copro énergétique, vous l'avez pensé comment dans la commission ? C'est que sur la copropriété, 15 000 € euros, j'ai une agence en tête à Crest qui gère 42 copro pour parler d'une copro qui a 48 logements. Le montant pour faire l'audit, c'est 9 000. Est ce qu'on pourrait pas faire d'entrée des choix sur ceux qui sont vraiment dans le besoin plutôt que du saupoudrage pour tous. Il ne faut pas non plus que ce soit risible. Vous voyez, on va faire une division, c'est louable, mais alors il faudrait faire une étude de cas. J'aimerais bien savoir sur une copro qu'à une quarantaine de logements, qu'est ce qu'elle peut espérer comme aides pour son audit énergétique ?

**René Pierre HALTER** : je suis d'accord sur l'idée que ces 15 000 € c'est une somme qui est très faible, et que l'on aurait pu se dire qu'on ne s'en occupe pas. C'est cette enveloppe globale qui est insuffisante. On voit bien pourquoi elle a été mise en place et encore une fois, je le dis, on fait avec nos moyens. C'est l'idée d'inciter, et je pense que ça s'adresse d'abord aux particuliers, à une rénovation la plus globale possible. C'est comme ça qu'on verra enfin décoller nos économies et le résultat de ce travail. Mais pour autant, est ce qu'on peut être totalement absent d'un secteur comme la copropriété ? Personnellement, je pense que non. Même si la somme qu'on a mise est complètement symbolique, ça permet d'être là aussi présent en matière de conseil plus qu'en matière de contrôle tatillon et d'accompagnement.

Pour savoir en plus ce qui se passe sur les copropriétés, c'est intéressant parce que c'est quand même un secteur qui est présent sur nos territoires. Donc il y a ce choix, on aurait pu diviser par trois, on aurait pu faire des tas de choix. Mais je pense qu'effectivement, on a dit qu'on souhaitait véritablement marquer ce passage de l'acte simple vers une rénovation plus globale.

**Le Président** : Julien COUDERT me fait remarquer qu'au prochain conseil communautaire, il y aura le règlement d'aides spécifiques.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la mise en place des trois mécanismes de subventions locales à la rénovation énergétique dans le cadre du SPPEH et de son budget dédié,
- 2) d'approuver le règlement d'attribution de l'aide à la rénovation énergétique des logements individuels joint à la présente délibération,
- 3) d'approuver le règlement d'attribution de l'aide aux audits énergétiques en copropriétés joint à la présente délibération,
- 4) d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'entente pour la mise en œuvre du SPPEH, joint à la présente délibération, ainsi que tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision et aux versements des subventions aux bénéficiaires.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

## VI. Annexe

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le projet de règlement d'attribution de l'aide à la rénovation énergétique des logements individuels
- Annexe II : le projet de règlement d'attribution de l'aide aux audits énergétiques en copropriétés
- Annexe III : le projet d'avenant à la convention d'entente pour la mise en œuvre du SPPEH, précisant les modalités de répartition et de gestion du fonds de subventions locales à la rénovation énergétique

### 5. Convention de partenariat avec la CCVD pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables

Le Conseil,

#### I. Rappel du contexte

Les Communautés de Communes du Val de Drôme (CCVD) et du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) ont signé ensemble la convention de partenariat : « Biovallée 2040, territoire à énergie positive ». Cette convention a pour objet de permettre la mutualisation des projets et services œuvrant sur les sujets de l'énergie, tant au niveau de leur diminution (précarité énergétique, plateforme de la rénovation et conseillers en énergie partagée) que dans le développement de la production d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de leurs missions et par délibération conjointe, la CCVD et la CCCPS lancent une étude commune, le Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDER) dans le but d'accélérer et de faciliter le développement des projets d'énergie renouvelable.

Pour mener à bien cette étude, les deux communautés de communes ont décidé s'appuyer sur le travail d'un bureau d'étude.

Les modalités de partenariat et du choix du bureau d'étude sont définis dans le cadre de la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

La CCCPS prendra notamment en charge une quote-part du coût du bureau d'étude. Cette part lui sera facturée par un titre de recette au fur et à mesure de l'avancée de l'étude. Elle sera calculée à partir des factures payées par la CCVD, déduction faite des subventions versées, sur les bases définies dans le cadre de la convention.

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil communautaire de valider la convention de partenariat entre la CCVD et la CCCPS, pour réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables à l'échelle des deux communautés de communes.

## **III. Visas**

VU la délibération n°DE2022054 du 24 mars 2022 approuvant le lancement de l'élaboration d'un schéma directeur des énergie renouvelables à l'échelle des deux territoires de la CCCPS et de la CCVD ;  
VU le projet de convention joint précisant les modalités de partenariat entre les deux communautés de communes pour la réalisation de ce schéma ;  
CONSIDERANT les besoins conjoints de la CCCPS et de la CCVD pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables,

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la convention de partenariat avec la CCVD pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que ses éventuels avenants et à procéder à toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

## **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité

## **VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Convention de partenariat entre la CCCPS et la CCVD pour la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables.

### **6. Réponse à un appel à projet national « Emergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT niveau 1) » sur le territoire de la CCCPS**

Le Conseil,

#### **I. Rappel du contexte**

Le projet de territoire et le Plan de Transition Ecologique (PTE) de la CCCPS mentionne la volonté de favoriser la transition agricole et alimentaire sur son territoire.

Parallèlement, la politique nationale de l'alimentation vise à encourager l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, y compris par la promotion de circuits courts, et à favoriser la diversité des produits. Les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) constituent les instruments principaux de cet ancrage territorial.

En effet, les PAT sont des dispositifs volontaires visant à organiser une véritable gouvernance alimentaire locale. Elaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur la base d'un diagnostic partagé, ils permettent la mise en œuvre de solutions concrètes pour répondre aux problématiques agricoles et alimentaires locales.

*Objectifs généraux d'un PAT :*

- Relocaliser durablement l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines ;
- Prendre en compte le sujet de l'alimentation de manière globale (du champ à l'assiette) ;
- Développer les aspects environnementaux, de justice sociale et le lien entre alimentation et santé.

*Intérêts pour la CCCPS :*

- Avoir une feuille de route pour répondre à l'objectif stratégique "Anticiper notre transition agricole et alimentaire" de son projet de territoire et de son PTE,
- Financer en partie le poste de chargé(e) de mission transition écologique, ainsi que des actions dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture ;
- Bénéficier plus facilement de financements complémentaires pour ces actions, notamment dans le cadre du FEADER (souvent conditionnés aux territoires disposant d'un PAT),
- S'intégrer dans la dynamique des intercommunalités voisines ayant un PAT (CCVD, CCD, CCDB, CCRV, VRA, Montélimar Agglo),

En particulier, et sous réserve des critères qui seront fixés dans le nouvel appel à projets 2022-2023 du Programme National pour l'Alimentation et dont la publication est attendue pour octobre/novembre 2022, dans le cadre des PAT de niveau 1 « en émergence », l'Etat finance 70% des dépenses budgétées à hauteur de 100 000 € dont :

- Les dépenses de personnel impliqué dans la réalisation du projet (hors traitements et salaires des personnels permanents pour les organismes publics) ;
- Un diagnostic partagé agricole et alimentaire et toute prestation de services nécessaires à la réalisation du projet (études, conseil, prestations informatiques, les frais liés à l'expérimentation...) ;
- Les dépenses indirectes affectées au projet, à savoir les dépenses de structures imputables à la réalisation du projet, généralement plafonnées à maximum 8% du budget total du projet ;
- Les investissements de matériels nécessaires à la réalisation du projet ;
- Durée maximum des actions financées : 36 mois.

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider la mise en place d'un Projet Territorial Alimentaire à l'échelle de la CCCPS et la participation de la collectivité au prochain AAP de l'Etat (Programme National pour l'Alimentation) pour les PAT émergents qui ouvrira en octobre/novembre 2022.

## **III. Visas**

VU la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 créant les PAT ;  
VU l'article L111-2-2 du Code rural précisant la notion de projets alimentaires territoriaux et leur mise en oeuvre ;  
VU les actions engagées sur ces thématiques de l'agriculture et de l'alimentation ;  
VU l'avis favorable de l'exécutif du 7 juillet 2022 approuvant le principe d'élaborer un PAT ;  
CONSIDERANT les objectifs du projet de territoire et du PTE en matière d'alimentation et d'agriculture ;

#### IV. Délibéré

**Dominique MARCON** : comment va-t-on travailler pour élaborer la réponse à l'appel à projets ? et qui va être chargé de ça au sein de notre communauté de communes ?

**Le Président** : Philippe HUYGHE a une délégation spécifique à PAT pour pouvoir le faire avec Zoé DURIS.

**Dominique MARCON** : on pourra donner des idées ?

**Le Président** : les idées seront toutes les bienvenues.

**Philippe HUYGHE** : je pense qu'on ne va pas faire ça uniquement dans notre coin entre Zoé et moi. Je crois qu'il faudra qu'on réunisse une commission ou un groupe de travail ad hoc.

**Frédéric TRON** : juste sur cette commission ad hoc. Est ce que d'autres élus autres que des élus de l'interco pourront éventuellement y participer comme cela se fait pour des commissions?

**Le Président** : ce n'est pas une commission spécifique, c'est un groupe de travail.

**Frédéric TRON** : Ça, ce serait intéressant qu'on ouvre à d'autres élus qui ne sont pas forcément des élus communautaires et des élus sur le territoire, dans des communes qui peuvent apporter des compétences nécessaires.

**Le Président** : je suis tout à fait d'accord.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le principe d'élaborer un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle de la CCCPS,
- 2) de valider le souhait de candidater au prochain AAP de l'Etat pour les PAT émergents fin 2022,
- 3) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

#### V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : ...voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix (Franck Monge)

#### VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

**Philippe HUYGHE** : je voudrais quand même rebondir sur ce qui vient d'être dit parce que je trouve que ce qui est intéressant dans un groupe de travail, c'est quand les gens ne sont pas tous du même avis.

Et c'est toujours beaucoup plus riche quand on peut échanger, qu'on n'est pas d'accord, a priori, parce que l'avis de tous doit être écouté et pris en compte de manière à ce qu'on arrive à une synthèse intéressante.

## **7. Adoption d'une stratégie forestière de territoire**

Le Conseil,

### **I. Rappel du contexte**

La CCCPS et la CCVD ont entamé une démarche commune liée à la thématique forestière. En effet, au regard des enjeux de transition écologique et énergétique auxquels les territoires doivent faire face, les enjeux liés à la préservation et à la valorisation de la forêt ont été mis en avant. Du côté de la CCCPS, le diagnostic du PTE a permis de mettre en avant la part importante des forêts du territoire dans le changement de mix énergétique, la biomasse constituant un gisement important sur le territoire, relativement à sa surface forestière.

Par ailleurs, la forêt est qualifiée de multifonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle remplit diverses fonctions (ressource en bois, habitat pour la faune, stockage de carbone, prévention des risques naturels, lieu de loisirs, ...). Ainsi, les espaces forestiers font aujourd'hui face à des enjeux en matière de gestion, d'adaptation au changement climatique, de partage de l'espace, ...

La préservation, la gestion et la valorisation des espaces forestiers ont un rôle à jouer dans la transition des territoires, en vue d'une adaptation au changement climatique ; c'est pourquoi une stratégie forestière a été élaborée au cours de l'année 2021/2022, en collaboration avec les élus et partenaires techniques des deux territoires. Cette stratégie s'étend sur une durée de trois ans. Elle identifie les enjeux suivants :

- Recréer un espace partagé et habité
- Préserver la biodiversité et les paysages
- S'adapter au changement climatique
- Gérer et mobiliser la ressource
- Produire et consommer une ressource locale

Ce sont en tout 13 fiches actions qui ont été établies pour répondre aux différents enjeux cités ci-dessus. La mise en place de la stratégie vise à déployer le programme d'actions sur les années à venir, afin d'intégrer les enjeux et apports du milieu forestier dans la démarche de transition du territoire.

La stratégie forestière est un document qui restera évolutif tout au long de sa mise en place ; des modifications pourront être apportées au programme d'actions pour s'adapter au mieux aux circonstances du terrain.

Pour financer la mise en place d'actions, il est proposé d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle de 2 000 € aux actions de la stratégie forestière. Les actions sortant de ce cadre financier devront faire l'objet d'une délibération en Conseil communautaire.

### **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider la stratégie forestière, dans sa ligne politique et dans les enjeux qui y sont identifiés, enjeux auxquels les territoires souhaitent répondre par la mise en place des actions proposées dans le document en annexe, mais également d'autres actions qui pourront être élaborées au sein de son instance de gouvernance.

### **III. Visas**

VU la délibération n°DE2020122 du 12 novembre 2020 validant l'élaboration et le portage d'une stratégie forestière en partenariat avec la CCVD ;

VU l'avis favorable de l'exécutif du 07 juillet 2022 concernant la stratégie forestière ;

VU l'avis favorable de la commission énergie du 11 juillet 2022 concernant la stratégie forestière ;

#### IV. Délibéré

**Le Président** : c'est essentiellement de l'animation autour de la forêt. La forêt qui est une richesse pour notre territoire comme l'est la rivière Drôme ou les autres rivières qui sillonnent nos vallées. C'est une ressource à valoriser, mais aussi à préserver et je crois que c'est bien ce qui a été montré et développé dans cette stratégie forestière valorisation et préservation. La forêt puits de carbone important, mais c'est aussi un puits de fraîcheur important et certainement aussi à valoriser au niveau de nos actions touristiques. Tout le tourisme ne doit pas se développer le long de la rivière Drôme, mais aussi dans nos forêts, au travers des chemins de randonnée, entre autres.

**Jean Louis BAUDOUIIN** : j'ai entendu la réfection des accès contre l'incendie. Je m'inscris de suite pour la réfection des chemins sur nos communes. Merci d'y avoir pensé. Mais quand je dis, la deuxième remarque me fait tomber de haut parce que je vois 2 000 €. Je comprends pas 2 000 € pour un poste mutualisé à 19 000 € ? On n'a que 2 000 € d'actions.

**Le Président** : oui, ce sont bien 2 000 € d'actions de sensibilisation autour de la forêt, comme va l'être la fête de la forêt du 15 octobre, par exemple, sur la commune de Piégros la Clastres. la forêt est gérée par l'Association syndicale libre gestion forestière, l'écrin de Saint-Médard, chez Régis Pinet. C'est 2 000 € sont pour des actions de sensibilisation et non pour de la réfection de chemins, parce qu'on ne ferait pas de grandes longueurs de chemin avec 2 000 €.

**Jean Louis BAUDOUIIN** : je suis surpris, c'est tout ça avec un poste à 19 000 €. Je trouve pas très cohérent.

**Renè Pierre HALTER** : si on avait pas de poste, on aurait beaucoup de mal à créer les conditions de la concertation nécessaire et ne serait ce qu'autour de la réalisation de cette stratégie. La mise en œuvre, elle ne va pas se faire avec 2 000 € par an. On est tous d'accord avec ça, ça paraît évident. Pour chaque action qu'on mène, que ça soit sur la mobilité, sur l'énergie etc... Comme pour tout, on va aller chercher les financements nécessaires pour mettre en place les actions. Je ne peux pas dire autre chose, c'est-à-dire que l'on voit bien que le travail qui est à faire autour de la forêt, c'est un travail d'animation d'abord. Mais ce travail d'animation, il peut se faire avec des élus, ce sont des réunions, ce sont des enquêtes, etc...

Encore une fois, c'est ce que fait Constance LE LAY. Et ça passe aussi par les questions de sensibilisation et de création d'une culture autour de la forêt par des actions un peu particulières pour lesquelles, pour 2022, on a budgété autour de 2 000 €. C'est à peu près le coût de Fête de la forêt, en reste à charge, bien entendu, pour la CCCPS.

**Jean Louis BAUDOUIIN** : je pensais qu'il y aurait des budgets supplémentaires et que nos chemins seraient pris dedans. Mais je crois que Patricia PUC avait le même avis que moi. Et à toutes nos petites communes on a les mêmes soucis.

**Renè Pierre HALTER** : je voudrais juste dire juste dire qu'on ne fait qu'avec les budgets que nous votons.

**Sandrine ECHAUBARD** : là, il s'agit du budget 2022. La première étape c'était de faire l'animation, le diagnostic et la stratégie. La seule action qui avait été voté, c'était la fête de la forêt, c'est pour ça qu'il n'y a que 2 000 €. Le poste est payé à 80 % par des fonds européens, il reste donc à charge 1 500 € sur le poste.

De cette stratégie va découler un plan d'actions pour lequel sera alloué un budget qui sera conforme à vos objectifs et à vos ambitions.

Les équipes travaillent d'ores et déjà sur des actions concrètes avec les communes comme par exemple le chemin sur Piégros la Clastre/Chastel Arnaud, il faudra alors définir la place de l'intercommunalité dans ces actions.

Constance LE LAY ne fait pas que de l'animation, elle apporte aussi tout l'ingénierie. Au sein de la Communauté de Communes,

Mais ça, c'est la deuxième étape, c'est l'année prochaine, c'est le ROB de l'année prochaine et le budget de l'année prochaine. Là, on parle bien du budget 2022. On ne pouvait pas définir un budget, sans stratégie et sans plan d'actions.

**Arnaud VANNIER** : la volonté ne démarre qu'en 2023, parce qu'aujourd'hui il y a pas forcément de volonté ou alors quel est l'objectif et quels sont les moyens ? Nos objectifs dépendront des moyens qu'on obtiendra ou on va chercher plutôt les moyens des objectifs qu'on va se fixer. Et quels sont les objectifs si les actions vont dépendre des moyens qu'on aura ? Donc est ce que nos objectifs vont dépendre des moyens qu'on obtiendra ou quel objectif on se fixe pour la forêt, sachant que ça représente 55 % du territoire. On pourrait mettre ça au regard de l'eau, de la nature, des routes, des vélos...

Ma deuxième interrogation : quelle est la part de l'ONF ? L'ONF représente combien sur ce parc forestier ? Fait il partie des 80 % des propriétaires ? Donc quel est le poids de l'ONF ? Qui est quand même un acteur important.

**Constance LE LAY** : sur les 55 % de forêt que l'on a sur notre territoire l'ONF représente 20 %. On a 80 % de forêt privée. Ce sont ces forêts là qui sont très morcelées avec 75 % des parcelles qui font entre zéro et quatre hectares. Et ensuite, on a donc des forêts de collectivités qui sont les forêts communales ou du Département pour la forêt de Saou, même si elle n'est pas sur le territoire de la CCCPS mais sur le périmètre de la stratégie. Ces forêts là sont parfois sous le régime forestier, si la commune décide de vendre les bois qu'elle exploite. Et ensuite on a des forêts domaniales qui appartiennent à l'Etat et qui sont gérées d'office par l'ONF. L'ONF a été intégré dans les réflexions techniques sur cette stratégie. Mais nous sommes très concernés aussi par la problématique qu'on a en forêt privée, qui a aussi été intégrée à ce travail.

**Cédric FERMOND** : C'est un vaste sujet la forêt, il y a aussi beaucoup de choses à faire. Il faut être pragmatique aussi si on veut avoir des actions qui soient efficaces. Je pense notamment à une action, qui n'a pas été complètement identifiée, sur le volet de la préservation de la forêt parce que l'on est sur des zones à risques. On l'a vu, avec des incendies forts. On est sur des forêts en pente avec très peu de desserte et le meilleur moyen de combattre un incendie c'est d'avoir de la desserte. Autrement dit, on est fortement exposé à des gros incendies, notamment sur les parties montagneuses du territoire.

Je passe beaucoup de temps dans la nature et on se rend compte que notamment, il y a la pression touristique qui est extrêmement forte. Les incendies en général, c'est soit des départs naturels comme ce qui s'est passé à Die avec la foudre. Soit par l'humain et notamment il y a beaucoup de places à feu sur nos communes. Je pense donc qu'un petit travail d'ingénierie pour recenser ces places à feu.

Je suis passé à Saint-Médard en pleine canicule, il y avait encore les braises qui étaient encore chaudes. Donc recenser ces places à feu, ça en lien avec les communes du territoire et faire un peu de signalétique sur ces sites là, voire même de présences. Ça, par contre, ça demande des moyens et c'est vite un peu coûteux, mais je pense sur le bord de la Roanne où il y a une pression forte, il y a du monde sur la Brette, c'est infernal. Les gens font des feux, si un incendie qui part dans la Brette, mais c'est bon le versant brûle et on n'a qu'à regarder brûler et on pourra rien faire. Et c'est typiquement des zones qu'on connaît et sur lesquelles on peut avoir un peu de sensibilisation sur le terrain. Donc je pense qu'il y aura un travail important pour essayer de préserver nos forêts.

**Constance LE LAY** : le travail de sensibilisation au niveau de la pression touristique, c'était prévu en teste sur la CCVD sur l'année 2022, puisqu'on a une équipe de service civique qui est là aussi l'été et qui l'été ne travaille pas dans le milieu scolaire comme le reste de l'année. Et donc, on devait avoir cette présence sur les départs de randonnées pour voir justement aussi comment ont été reçues ces informations sur les bonnes pratiques en espaces naturels.

Donc c'est quelque chose en tout cas, qui est dans les sous-actions par rapport à la sensibilisation et qui est identifié, qui peut être effet par contre compléter avec le recensement de ces places à feu, c'est noté.

**Christophe LEMERCIER** : je suis ravi qu'on s'intéresse de manière aussi pointue à la forêt et je suis ravi que le territoire prenne ce sujet à bras le corps et puisse définir à la fois le diagnostic et une stratégie forestière. Même si c'est là pareil ce n'est que le début et une vaste affaire qui va nous amener loin. Parce que je pense que l'on

voit aujourd'hui l'importance de l'eau et c'est vrai que beaucoup de personnes nous avaient sensibilisé sur l'importance de l'eau il y a bien longtemps.

Mais on voit aujourd'hui, avec les crises que ce qui avait été dit s'avère et je pense que sur la forêt, c'est pareil. Et aujourd'hui, je pense que le place ou le rôle que l'on donne à la forêt est largement insuffisant et comme l'attention qu'on lui porte.

Alors comme ça a été dit, ça représente une ressource majeure pour la transition énergétique aussi, mais aussi pour le rôle qu'elle apporte au niveau de l'humain et au niveau de la captation du carbone. Donc ce diagnostic était nécessaire, je voulais féliciter le travail qui a été fait sur ce rapport de qualité. Malgré tout, on voit aussi les difficultés, 80 % de forêt privée donc, ce qui veut dire qu'on a un gros potentiel, on parle de 45 000 hectares, mais bon, il y a déjà presque 80 % qui sont privés. Et en plus sur ces forêts privées, 75 % sont inférieures à quatre hectares, donc ce sont vraiment des petites surfaces pour que ce soit économiquement aussi rentable de les exploiter.

Donc il y a ce morcellement qui est un vrai problème, il y a bien sûr des actions de sensibilisation. Je pense que la première action qu'il faut le mettre vraiment en tête de liste, c'est ce rôle sur le foncier. Je pense qu'il va peut être falloir s'approprier la forêt pour ne pas la laisser à l'abandon. Beaucoup de terrains sont abandonnés, on ne sait plus qui sont les propriétaires. On n'arrive pas à les retrouver, plus aucun entretien n'est fait et ils dépérissent, ce qui a été dit et remis dans le rapport. Un arbre qui meurt, va libérer son carbone et en fait on perd tout l'intérêt de la forêt.

Donc à un moment donné, il y a une urgence climatique de pouvoir faire quelque chose pour la forêt. Bien sûr, si ces forêts sont privées, c'est aux privés de les faire. Mais à un moment donné, s'ils ne peuvent plus, je pense qu'il faut que l'Etat ou peut être la législation change, avoir de nouvelles règles pour qu'on puisse avoir une vraie action sur ces forêts privées, pour pouvoir les rappeler, pour pouvoir les exploiter. Je pense que notre rôle, bien sûr il peut paraître mineur, c'est une étape, mais je ne pense pas qu'il y a beaucoup d'intercos qui ont une stratégie forêt et je pense qu'il faut vraiment se féliciter de le faire.

Le vœu que je voudrais porter, c'est de dire qu'il y a un vrai plan d'action, y compris politique, qui soit mené par rapport à ça. Parce que je sais que si on n'arrive pas à changer les règles du jeu, en particulier sur ce foncier privé, rien ne se fera et la forêt va mourir et au bout du compte, il n'y aura pas une gestion qui va se faire de cette forêt. Donc bravo pour cette première étape.

**Le Président** : pour ce morcellement du privé. C'est vrai qu'il y a une solution Constance confirmera ou pas. Mais c'est la constitution des Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF). Il y en a deux sur le périmètre de la stratégie forestière, une sur notre territoire avec l'écrin Saint-Médard et sur la CCVD, c'est au niveau de la pierre sanglante sur Grane ou il y a aussi une ASLGF qui permet d'avoir une gestion plus large de fois après.

**Christophe LEMERCIER** : les ASLGF sont très limités. Ça va faire peut être 5 % ou 10 % et ça ne règle pas le problème du propriétaire inconnu qu'on ne retrouve pas, qui sont dans des indivisions depuis des années et qui sont à l'abandon. Aujourd'hui c'est peu comme les logements vacants quand on n'a pas le propriétaire, c'est compliqué d'agir.

Il faut peut être qu'une loi dise que sous un tel délai et si le propriétaire n'agit pas, il faut que ce soit une commune ou une interco qui puisse prendre la main pour pouvoir entretenir et exploiter cette forêt.

**Constance LE LAY** : par rapport à la vacance de certaines propriétés forestières, aujourd'hui, il existe une procédure qui s'appelle la recherche de biens vacants et son maître, au niveau forestier. Le dernier propriétaire connu ne doit pas avoir fait d'actes depuis plus de 30 ans. Et, il ne doit pas y avoir eu de taxe foncière payée depuis trois ans. Ça c'est un bien sans maître. De ce fait, c'est une procédure qui est assez laborieuse. On est accompagné par l'Association des communes forestières là dessus puisqu'ils ont été conventionnés par le Département pour développer un outil qui calcule automatiquement la vacance de ces biens par rapport au dernier cadastre enregistré.

On fait un premier tri avec les communes sur les biens qui sont connus parce qu'il y a des erreurs de cadastre. Donc après on écrème petit à petit et ensuite la commune a la possibilité, une fois qu'on a la liste définie des biens vacants, de récupérer par délibération en conseil municipal les parcelles qui sont vacantes. On a ce moyen d'agir là.

Il y a un autre moyen d'agir qui est limité, quand une parcelle de moins de quatre hectares est vendue sur une commune.

Si la commune a une propriété forestière contigüe, elle a un droit de préemption sur cette parcelle et si elle n'en a pas à elle a un droit de préférence, donc elle se place parmi les autres acheteurs. Ça, c'est un autre moyen qu'on a d'essayer de récupérer dans le bien commun des parcelles. Et ensuite, il peut y avoir d'autres outils pour faciliter le rassemblement en forêt privée qui sont les échanges et cessions d'immeubles forestiers. Le département nous accompagne aussi là dessus et on peut aussi avoir la mise en place, il n'y en a pas sur le territoire, d'une bourse foncière spécifique au foncier forestier. Il y a un outil qui existe, qui s'appelle La forêt Bouge, qui a été mis en place par Fransylva, qui est un syndicat de propriétaires privés. Aujourd'hui, je vais voir régulièrement sur ce site les parcelles à vendre ou à échanger dans la Drôme, il n'y en a jamais, les gens ne s'en servent pas.

Donc il y a aussi un travail de sensibilisation auprès des propriétaires privés à faire. Après, il faut aussi savoir dans la propriété privée, c'est très difficile. Aujourd'hui les agents du CRPF sont trois pour tout le Département donc c'est très compliqué pour eux aussi en terme de moyens humains.

Il y a un vrai travail de rassemblement, de remembrement à faire. Mais c'est aussi très difficile de toucher ces propriétaires un peu inconnus qui ont disparu ou qui habitent très très loin.

**Rodène BODIN-CASALIS** : les communes forestières, l'association. d'après ce que j'ai compris, elle accompagne gratuitement les communes pour récupérer les parcelles sans maître et elle fait toute la procédure. Donc ça vaut quand même peut être le coup d'essayer, de plus on est propriétaire en plus de parcelles, plus on est susceptible de préempter les parcelles qui se vendent puisqu'on est voisins de plus en plus. Donc je pense qu'il est urgent de saisir la commune et l'association des communes forestières qui fait tout le boulot gratuitement.

**Constance LE LAY** : l'accompagnement n'est pas gratuit. L'intercommunalité a adhéré pour avoir un diagnostic intercommunal et le droit à la formation qu'assure cette association. Et après une petite adhésion au niveau communal, mais souvent, c'est extrêmement faible. C'est une centaine d'euros à peu près.

**Rodène BODIN-CASALIS** : C'est ce que j'appelle gratuit.

**Hélène PELAEZ BACHELIER** : au delà des biens sans maître qu'il peut y avoir dans la forêt. Il y a aussi l'usage qu'on en fait de la forêt. Parce que nous, typiquement sur Véronne, les 3/4 de la forêt sont pour la chasse. Donc les propriétaires vont pas se défaire des lots de chasses qu'ils louent pour faire une exploitation de la forêt qui correspond à la stratégie forestière dont on est en train de parler. C'est un problème qui ne va pas être si simple et si facile à appréhender.

**Dominique MARCON** : j'ai participé au comité stratégique Bois Forêt et je salue vraiment le travail de Constance, c'était super de travailler comme ça avec une très belle animation, une méthodologie. Là, il y a une mission parlementaire, une mission d'information parlementaire qui a été lancée pour l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et de la restauration des milieux forestiers.

C'est une prise de conscience au niveau du gouvernement en ce moment, ça va très vite les prises de conscience et c'est très bien. notre députée de la circonscription sera rapporteuse de cette mission. Donc ce serait intéressant de trouver le moyen de faire remonter les problématiques spécifiques sur le morcellement par exemple, qui n'est peut être pas forcément une réalité très partagée ou tout ce qui est dans la stratégie bois et forêt.

**Cédric FERMOND** : dans la continuité de cette mission parlementaire. Si effectivement notre député est à la manœuvre sur le dossier sur la question du morcellement, il y a un vrai sujet. Moi, je suis prêt à prendre la plume aussi et ça peut devenir un vrai sujet politique. Le morcellement, c'est un problème de succession. C'est à dire que depuis Napoléon, à chaque succession, on découpe les parcelles. Elles sont découpées dans le sens de la pente pour les répartir entre les enfants. Si on considère que c'est contraire à l'intérêt général que morceler la forêt, donc de découper les parcelles, il faut créer une taxe. Cette taxe, ça permet de générer des fonds. Et ces fonds, il faut les réinvestir sur du remembrement et des actions.

Donc il y a un vrai sujet qui n'est pas compliqué.

**Dominique MARCON** : ça touche à la propriété privée.

**Cédric FERMOND** : ça devient extrêmement compliqué. En tout cas, il faut. Il faut quand même souffler la méthode à notre parlementaire qui est sur le dossier. Et moi, je pense que ça vaut le coup de lui faire une information là dessus.

**Stéphanie KARCHER** : Bérange Couillard, la secrétaire d'État chargée d'écologie, qui a répondu un peu sévèrement à notre députée, a parlé du plan débroussaillage à venir. Dans ce plan de débroussaillage les EPCI peuvent être intégrées, pour prévenir les risques d'incendie. Et ça peut être une manière, comme c'est contraignant financièrement puisque ce serait une obligation de le faire, de récupérer des bois et de travailler sur les propriétaires qui ne savent plus qu'ils sont propriétaires.

Vous n'avez pas parler du nouveau plan forêt à part du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la Région ? Il y a deux volets :

- accompagner les entreprises sur la relocalisation de la production de bois, dans le volet économie, avec l'argent dédié pour le plan forêt qui va sur ces deux axes là. Donc au plan économique, on peut travailler sur ça.
- gestion de la replantation des essences. Débroussaillage, installation de micro entreprises qui peuvent travailler sur le déchiqueté, le déchet. Les opérations de sciage génèrent quand même 50 % de déchets. Donc je dis que c'est vrai que si on se met en lien avec ça, le déchet, on peut en créer encore une source de chaleur et d'énergies renouvelables sans pour autant déforester et faire des coupes.

**Franck MONGE** : la durée du plan de financement de ce projet, c'est un an, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans et 80 % qu'on attend du LEADER.

**Le Président** : sur trois ans.

**Franck MONGE** : C'est un projet qui est sur trois ans, donc trois fois 80 % pour le LEADER.

Et pour compléter les propos d'Hélène PELAEZ BACHELIER, il y a des associations qui font la même chose que les chasseurs, mais peut être en pire au niveau de l'utilisation de la nature des forêts.

**Arnaud VANNIER** : je suis d'accord avec Hélène PELAEZ BACHELIER 120 hectares sur 2000, donc l'équilibre n'est pas tout à fait respecté. C'est très bien que l'on s'occupe de la forêt car nous sommes extrêmement concernés d'où ma réaction un peu épidermique tout à l'heure sur les budgets alloués. Mais il existe un guide du débroussaillage réglementaire qui a été fait par le Préfet de la Drôme et donc qui est en train d'être mis en place ou du moins distribué dans les communes.

**Le Président** : qui est surtout axée sur le débroussaillage autour des habitations.

**Frédéric TRON** : je voudrais remercier Constance LE LAY pour ce travail excellent et m'excuser auprès d'elle et du comité parce que je reçois des invitations, mais je n'arrive pas à honorer de ma présence.

Et puis simplement une chose, je n'aurais jamais imaginé venant habiter dans la Drôme, entendre le tour des canadiens que j'entendais tous les étés. C'est assez impressionnant de savoir que les incendies, le risque incendie devient prégnant et va devenir prégnant sur notre territoire.

**Le Président** : ce n'est pas la première fois qu'on entend les Canadiens sur notre territoire et on a déjà eu ça par le passé. Mais ce qui risque de se passer, c'est la fréquence qui augmente.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la stratégie forestière annexée à la présente délibération,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette décision.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

## VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe 1 : Stratégie forestière pour les territoires de la CCCPS et de la CCVD

### 8. Convention de partenariat avec la CCVD relative à l'organisation d'une fête de la forêt

Le Conseil,

#### I. Rappel du contexte

Dans le cadre de leurs actions menées sur la préservation et la valorisation de la forêt, la CCVD et la CCCPS souhaitent organiser conjointement une Fête de la forêt le 15 octobre 2022. Il s'agit d'un événement grand public destiné à sensibiliser les habitants du territoire aux différents enjeux liés à la thématique forestière.

La sensibilisation est au cœur des priorités identifiées par les membres du comité stratégique forêt-bois (instance de gouvernance de la stratégie forestière), qu'il s'agisse d'élus locaux ou de partenaires techniques. Le sujet de la forêt est sujet à de nombreuses idées reçues ainsi qu'à de forts clivages ; l'idée de cet événement est de pouvoir défaire ces idées reçues et apporter des éléments de connaissance sur le domaine de la forêt par le biais de différentes interventions et démonstrations.

Le programme comprendra à la fois des balades commentées en forêt pour aborder divers sujets (gestion forestière, biodiversité, valorisation des bois, ...), des démonstrations (sculpture à la tronçonneuse, tour à bois, ébénisterie), des animations à destination des enfants (construction de nichoirs à oiseaux et chauves-souris, jeu « Saoûper héros » de Natura 2000, jeux en bois loués par Archijeu), des expositions à destination du grand public (thématique des métiers du bois et sur la valorisation des bois, thématique prévention des feux de forêt), ainsi qu'une conférence animée en soirée. A l'issue de cette journée, le public aura donc pu être en contact avec diverses personnes compétentes sur la thématique forestière.

L'événement aura lieu sur la parcelle de M. PINET Régis, Président de l'ASLGF de l'Ecrin Saint-Médard, sur la commune de Piégros-la-Clastre.

L'événement est porté par la CCVD qui effectuera les avances de frais ainsi que les demandes de subventions relatives aux différentes prestations de l'événement (intervenants, communication, logistique, ...). Une convention de partenariat a été rédigée et est fournie en annexe pour fixer le cadre de ce partenariat ainsi que les règles de répartition du reste à charge de l'événement pour chaque intercommunalité.

#### II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider la convention de partenariat entre la CCVD et la CCCPS relative à l'organisation commune d'une fête de la forêt. Cette convention permettra une facturation du reste à charge de la CCCPS par la CCVD une fois les subventions déduites du montant total de l'opération. Le reste à charge de la CCCPS ne dépassera pas les 1500 euros TTC, conformément au montant budgétisé sur l'année 2022 pour les actions liées à la thématique Forêt.

### III. Visas

VU la délibération n°DE2020122 du 12 novembre 2020 validant l'élaboration et le portage d'une stratégie forestière en partenariat avec la CCVD ;

CONSIDERANT le travail mené par la Copil Stratégie forestière et la priorité donné par celui-ci aux actions de sensibilisation et à la réalisation en 2022 d'une Fête de la Forêt ;

VU le projet de convention joint précisant les modalités de partenariat entre la CCCPS et la CCVD pour la réalisation d'une Fête de la Forêt ;

VU l'avis favorable de l'Exécutif du 7 juillet 2022 ;

CONSIDERANT que cette action a été inscrite au budget 2022 ;

### IV. Délibéré

**Caryl FRAUD** : tout à l'heure, René Pierre Halter a parlé de l'incendie qui a eu lieu à Romeyer cet été. Pendant dix jours, entre 800 et 1000 pompiers ce sont relayés pour éteindre cet incendie. 387 hectares, est-ce qu'il n'aurait pas été opportun d'inviter les pompiers du SDIS de la vallée de la Drôme pour sensibiliser les gens aux feux de forêt et pour évoquer avec eux ce qu'il faut faire. C'est peut être trop tard pour 2022. Si en 2023 il y a une nouvelle fête de la forêt, pourquoi ne pas y penser ? Je pense que ça serait pour eux déjà une reconnaissance du travail effectué et une énorme sensibilisation. Et je pense que ceux qui sont au quotidien du feu tous les jours ont sûrement un message à faire passer.

**René Pierre HALTER** : c'est une chose à laquelle on a pensé. Les pompiers sont au cœur effectivement de ces questions de prévention et d'intervention sur les incendies.

**Constance LE LAY** : le SDIS a été convié à plusieurs reprises à venir à cette fête. J'étais tout d'abord passée en interne par la caserne de Crest puisque c'est celle qui est sur notre secteur pour la commune de Piégros la Clastre. Nous avons été renvoyés vers la direction. Donc après échanges avec celle ci , on était plutôt parti sur une exposition.

Mais j'ai essayé de ré insister de contacter la cellule de prévention et de prévision pour justement savoir si c'était possible d'avoir des gens formés aux feux de forêt qui viennent faire une manœuvre sur le site. Et à ce jour, je n'ai pas encore eu de réponse, donc ils ne sont pas sur le programme. Si au dernier moment j'ai une réponse positive, ils seront là évidemment.

**René Pierre HALTER** : si les négociations sont un peu longues, on pourra anticiper pour l'année prochaine.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider la convention de partenariat avec la CCVD relative à la réalisation d'une Fête de la Forêt,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que ses éventuels avenants et à procéder à toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

### V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

### VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe 1 : Projet de convention de partenariat entre la CCCPS et la CCVD pour la réalisation d'une Fête de la Forêt.

## Thématique environnement

### 9. Présentation du rapport d'activité du SYTRAD

Le Conseil,

#### **I. Rappel du contexte**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président au conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les représentants de l'intercommunalité à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dans ce cas le SYTRAD, sont entendus. »

#### **II. Délibéré**

*Jean Philippe ROCHE* : on a eu des visites cet hiver avec Alexis PETROFF, avec toi Jean Louis BAUDOIN et pour moi. ça a été un truc complètement hallucinant, de voir ces centres de tri et c'est bluffant. C'était très intéressant et je vous remercie pour les visites.

*Jean Louis BAUDOIN* : je te remercie de ta remarque, et je voudrais inciter tout le monde à aller visiter et le centre de tri et les centres de valorisation.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de prendre acte du rapport d'activité 2021 du SYTRAD,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

#### **III. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **IV. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe 1 : Rapport d'activité 2021 du SYTRAD.

### 10. Stratégie de la CCCPS pour la généralisation du tri à la source des biodéchets

Le Conseil,

#### **I. Rappel du contexte**

Au 31 décembre 2023, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) obligera le tri à la source et la valorisation des biodéchets à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

Afin d'anticiper l'application de cette loi et de pouvoir bénéficier des subventions de l'ADEME avant leur disparition d'ici 2023, la CCCPS a réalisé début 2022 une étude préalable pour la généralisation du tri à la source des biodéchets sur son territoire. Le gisement de déchets alimentaires détournables des OMr des ménages s'élève à environ 330 tonnes par an (dont environ 200 tonnes à Crest), soit 10% de la quantité totale des OMr collectées. Le détournement de ces 330To/an permettrait des économies financières sur le traitement (env. 70 000€) et sur la collecte (env. 6 500€) et une réduction de 12To de CO2 sur l'ensemble des trajets.

La stratégie proposée par cette étude est la suivante selon les zones :

- Pour les petites communes rurales de montagne (*Véronne, Rimon-et-Savel, St-Benoit-en-Diois, Espenel, La Chaudière, Chastel-Arnaud, St-Sauveur-en-Diois et Aubenasson*) :

La quasi-totalité des maisons possédant un jardin, la solution la plus pertinente est de mettre à disposition des ménages des composteurs individuels avec une participation financière de la collectivité afin d'inciter plus de foyers à l'acquisition d'un composteur.

- Pour les communes avec centre bourg et zones pavillonnaires (*Vercheny, Aurel, Saillans, Piégros-la-Clastre, Mirabel-et-Blacons et Aouste-sur-Sye*) :

Il est proposé un mixte entre le compostage individuel et le compostage partagé en fonction des densités d'habitat sur ces communes. Au total une dizaine de sites de composteurs partagés seraient installer sur ces communes.

- Pour la ville de Crest :

Avec des typologies d'habitat très différentes sur la commune, un mix de solutions sera proposé : des composteurs individuels pour les foyers qui le peuvent, des sites de compostage partagé pour certaines zones pavillonnaires et pieds d'immeubles (environ 10 sites) et une expérimentation de collecte en PAV en centre-ville là où l'implantation de placette de compostage partagé n'est pas possible (maximum 27 PAV si aucun composteurs partagés). Les biodéchets collectés dans ces PAV pourraient être traités sur place via une micro-plateforme de compostage et valorisés auprès des agriculteurs locaux. Une première phase de test de la collecte avec quelques PAV aura lieu en 2023.

Par ailleurs, une importante campagne de communication et de sensibilisation est indispensable (organisations de réunions publiques avec distribution de composteurs individuels et mini formation ; sensibilisation / stands lors d'évènements type marchés aux plantes ; réalisation en interne d'un guide pédagogique sur le compostage à distribuer ; communication récurrente sur les réseaux, etc.) pour l'aboutissement de ce projet.

## Plan de financement prévisionnel

Investissement :

GESTION DE PROXIMITE (compostage individuel et partagé)			
Dépenses		Recettes	
Composteurs individuels (300)	9 000 €	-	-
Composteurs partagés (60 bacs)	12 000 €	ADEME	6 600 €
Petit matériel (griffes, fourches, grilles anti-rongeurs)	500 €	ADEME	275 €
Broyeur de déchets verts	15 000 €	ADEME	8 250 €
Temps agent maitre composteur année I (formations des référents, suivi des sites, sensibilisation, etc.)	10 000 €	ADEME	5 000 €
Guide pédagogique	3 000 €	ADEME	1 500 €
Signalétique	4 000 €	ADEME	2 000 €
		Auto-financement	29 875 €
<b>Sous-total Gprox :</b>	<b>53 500 €</b>		<b>53 500 €</b>

COLLECTE SELECTIVE EN PAV			
Dépenses		Recettes	
Composteurs grutables et bacs à broyat (15 PAV)	34 800 €	ADEME (55%), TIGA (20%)	26 100 €
Bioseaux	15 000 €	ADEME (55%), TIGA (20%)	11 250 €
Communication	6 000 €	ADEME (55%), TIGA (20%)	4 500 €
		Auto-financement	13 950 €
<b>Sous-total collecte :</b>	<b>55 800 €</b>		<b>55 800 €</b>

TOTAL			
Dépenses		Recettes	
<b>Total :</b>	<b>109 300 €</b>	ADEME, TIGA (59,5 %)	65 475 €
		Auto-financement (40,5 %)	43 825 €
		<b>Total :</b>	<b>109 300 €</b>

Fonctionnement (coût par an) :

GESTION DE PROXIMITE (compostage individuel et partagé)	
Temps agent livraison broyat + transport	30 000 €
COLLECTE SELECTIVE EN PAV	
Collecte en camion	8 000 €
Remplissage bacs à broyat	8 000 €
Traitement en plateforme de compostage	40 000 €
<b>Sous-total coût fonctionnement collecte /an</b>	<b>56 000 €</b>
<b>TOTAL /an</b>	<b>86 000 €</b>

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire d'acter la stratégie proposée par l'étude pour généraliser le tri à la source des biodéchets des ménages de la CCCPS conformément à la loi AGECE (article L. 541-21-1 du code de l'environnement). Ce projet sera ajusté selon les retours des expérimentations qui seront menées sur l'exercice 2023. Cette nouvelle obligation a un coût qui sera évalué la première année afin d'identifier les répercussions sur le budget et sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, article L. 541-21-1 ;

VU la délibération du 26.03.18 portant sur la tarification des composteurs aux habitants de la CCCPS ;

VU la délibération du 07.11.19 portant sur les actions liées aux composteurs collectifs ;

## IV. Délibéré

**Christophe LEMERCIER** : j'ai bien noté effectivement que la loi, avec une obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de faire un tri à la source et une valorisation des déchets. Après, dans la note qui est rédigée, je suis un peu surpris de certaines choses que je voudrais partager ou avoir des réponses par rapport à ces questions.

Il est noté effectivement qu'il y aurait 300 tonnes par an de biodéchets permettant de faire des économies financières sur le traitement d'environ 70 000 €. La question ces 70 000 € est-ce de l'économie ou est-ce le coût du traitement ? Ça ne me paraît pas être une économie telle que c'est présenté. On pourrait être amené à penser que c'est 70 000 € d'économie. Donc c'est une première question par rapport à ça, je parle sur le traitement.

Il y a un mélange des solutions, des scénarios. C'est à dire que quand on lit la note pour la délibération, on semble entendre qu'on s'oriente vers le scénario 2.1. Est ce qu'on pourrait nous confirmer que c'est bien le scénario 2.1 en sachant que le tableau de financements, c'est le scénario 2.2 ?

Dans la délibération aussi, il est noté un maximum de 27 points d'apport volontaire. Et donc, dans l'étude, il y a une carte de localisation de ces points d'apport volontaire, on s'interroge sur ce nombre de 27. Donc dans les hypothèses qui ont été prises, sachant qu'aujourd'hui il doit y avoir 75 points d'apport volontaire sur les ordures ménagères. Et là, il n'y aurait que 27 pour les biodéchets. Donc, est ce qu'il y a une distance maximale qui a été estimée pour se dire qu'il faut en mettre un ? Si oui, quelle est cette distance qu'on estime maximale. Sachant que l'on partage ce qui est noté dans le document, c'est à dire que pour simplifier le tri, il y a quand même une cohérence de mettre un point d'apport volontaire pour les biodéchets à côté des points d'apport volontaire pour les autres. Si c'est un autre site, les gens ne vont pas faire plusieurs sites à la fois. De plus, il est marqué 27 maximum, on s'interroge sur ce maximum. Est ce que c'est vraiment un maximum ? Ça nous paraît un petit peu faible.

En ce qui concerne toujours cette note et ces documents, j'aimerais avoir le coût exacte du traitement. Donc la solution qui est retenue, en l'occurrence pour Crest, on parle dans le tableau en page 20 de traiter 200 tonnes pour 40 000 €. Donc si on fait une division, on arrive à 200 € la tonne. En page 19, je dirais que quand on voit la comparaison avec le SYTRAD, la solution est plutôt à 300 € la tonne sur la courbe qui descend où les courbes se croisent. Et finalement, dans le tableau qui en page 23, on est à 100 € la tonne.

Donc en fait sur les mêmes documents, il y a 200 €, 300 € et 100 €. Il y a sûrement des explications, mais quel est le coût vraiment que l'on retient de traitement de la tonne avec la solution 2.1 qui est retenue.

De la même manière, dans le scénario 2.1, si c'est celui qui est retenu. On parle d'un transport de collecte à hauteur de 21 000 €. J'imagine là aussi, qu'il y a dû avoir une fréquence de ramassage de collecte donc quelle est-elle. Est ce que c'est deux ramassages par semaine, trois ou quatre ? On aimerait savoir quelles sont les hypothèses qui ont amené ces coûts là. Aujourd'hui, on nous demande de valider, y compris une stratégie, mais on voudrait être sûr quand même des hypothèses.

Pour finir, aussi sur le document joint donc de l'étude : sur les gisements. C'est intéressant de voir qu'il y a d'autres gisements. Il y a le gisement de l'hôpital. Par contre, je trouve que le chiffre de 1,5 tonnes an pour l'hôpital, ça me semble sous dimensionné par rapport aux biodéchets de l'hôpital.

Et dernière question on parle de faire une expérimentation qui va être prochainement lancée, en sachant qu'il faut être prêt pour le dernier jour de l'année 2023, quel est le timing de cette expérimentation ? Elle commence quand ? Elle va se terminer quand, le temps de voir si ça fonctionne ? Est ce que l'on va vraiment être prêt le 31 décembre 2023 ?

Ce sont des questions de compréhension.

**Jean Louis BAUDOIN :** je vais passer la parole à Alexis PETROFF qui sera plus précis sur les chiffres et les tableaux. Je peux répondre mais je préfère qu'il le fasse car il sera plus succinct que moi.

**Alexis PETROFF :** les 70 000 € correspondent à 330 tonnes soit 214 € par tonne pour le traitement des OM au SYTRAD. Si on envoie 330 tonnes en moins par an au SYTRAD, on économise 70 000 €,

Dans les stratégies, pour l'instant, rien n'a été choisi. On propose une stratégie globale qui est de développer la communication et les composteurs individuels en ruralité et développer les composteurs collectifs dans les centres bourgs. Et pour Crest, c'est la grosse interrogation. On a eu l'occasion d'échanger là dessus. Cette étude, elle a eu la pertinence de nous faire comprendre que le sujet était complexe et qu'il n'y avait pas de solution miracle et qu'il allait falloir tâtonner et prendre le temps de trouver les bonnes solutions.

Donc effectivement, il y a plein de chiffres, plein de données. Mais cette étude, nous a permis de faire demandes de financements auprès de l'ADEME et de commencer à se poser toutes les questions.

L'expérimentation le scénario n'est ni l'un ni l'autre. Il faut vraiment qu'on en discute. Je vais être honnête, il faut qu'on se plonge dessus plus précisément. On ne va pas tout de suite mettre des PV dans Crest.

**Christophe LEMERCIER :** pour donner un élément, la solution 2.1 qui présente 27 PAV avec des petits containers. Donc c'est vrai qu'il y en a 27 mais ce sont des petits containers. Alors que le scénario 2.2 ce sont des gros containers de 600 ou 800 litres. Mais il n'y en a plus que 15, donc ce qui veut dire que pour aller poser les biodéchets, ça ne va pas être la même chose que 27.

Nous sommes plutôt favorable à une solution de proximité pour que ça fonctionne. C'est pour ça que dans la stratégie que l'on doit décider ce soir, il semblait important que l'on sache si c'est la 2.1 car concrètement, à un moment donné, il va bien falloir décider d'acheter le matériel pour l'expérimentation. Donc il va falloir se dire est-ce que ce sont des petits containers qu'on achète ou est-ce que ce sont les gros ?

**Alexis PETROFF** : le retour d'expérience, avec ce qu'on a vécu cet été sur les OM de Crest, fait qu'effectivement il va falloir y aller avec beaucoup de discussions, beaucoup de dialogues et beaucoup de réflexions. La délibération n'acte pas ni la solution 2.1 ni la solution 2.2. C'était des solutions qui étaient proposées pour dire qu'on avançait, qu'on faisait des hypothèses, qu'on se projetait, qu'on tenter d'avoir des idées. Mais aujourd'hui, peut être qu'on se trouvera dans une des deux solutions ou peut être une troisième.

**Le Président** : c'est bien de l'expérimentation.

**Alexis PETROFF** : la délibération dit qu'on acte une expérimentation à Crest et qu'on rediscutera avec vous de tout ça. On acte l'expérimentation, laissez nous le temps de retravailler là-dessus.

Et pour revenir sur le planning, oui, c'est un peu juste pour être prêt à 100 % pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, on ne va pas se leurrer. L'idée de la loi, c'est proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour les habitants. Donc ce n'est pas non plus pour l'instant quelque chose de très strict. L'objectif et le sens de la loi, c'est quand même d'avancer dans cette collecte des biodéchets et de proposer des solutions locales de compostage ou de conservation de cette matière organique au sein du territoire.

On avance dans ce sens là, on a plein de contraintes et on fera au mieux.

**Stéphanie KARCHER** : je vais faire la militante. Vous savez, je l'ai déjà dit, la priorité des Français, c'est de vivre dans une ville propre. Vivre l'expérience cet été, Alexis PETROFF le sait., il a eu l'oreille qui chauffe, le téléphone qui chauffe, des warnings dans tous les sens. On a vraiment eu des problèmes. Alors déjà quand on installe, il y a des choses qui vont bien, des choses qui vont moins bien. Mais il y a quand même une problématique, c'est la macération.

Là, on parle de biodéchets et dans la définition des biodéchets, il y a aussi le carné. Et donc on sait ce que c'est d'avoir une carcasse de poulet ou d'avoir des restes de poisson.

Ces aliments là, ça macèrent. Et pour faire clair, quand ça macèrent, ça pue. Mais le mot est faible. Donc moi, j'ai dans ma galerie de photos que des poubelles. Je n'ai pas mes enfants, je n'ai que des poubelles. J'ai sniffé toutes les poubelles de toute l'interco pendant tout l'été et là et là en arrivant d'ailleurs, ceux qui sont autour de moi peuvent le dire, on est allé renifler les poubelles semi-enterrées pour se dire est ce que ça vient de la technologie ? Est ce que ça vient de la hauteur ? Est ce que c'est parce que c'est semi-enterré ? Est ce que c'est parce que c'est enterré ? Est ce que c'est parce que c'est aérien ? Non, macération, ça sent mauvais. Et en plus on a eu la canicule. On n'a pas eu de bol. C'est vrai qu'on aurait dû commencer ça en hiver. Je veux dire, j'avais un peu alerté, mais peu importe, on aurait dû commencer ça en hiver parce qu'on a créé énormément de mécontentement. Et donc prudence, prudence, prudence.

Si on nous fournit du matériel, des grilles en rat, c'est qu'il y a des rongeurs, c'est évident. Les composteurs, à chaque composteur, à chaque réunion de quartier, à chaque apéritif de bas d'immeuble, on y a droit auprès des logements sociaux. Il y a vraiment, vraiment des problèmes sanitaires. La solution, c'est la fréquence de ramassage.

Donc pour l'instant, on a des pierre d'achoppement sur lequel on n'est pas d'accord. Moi, je pense que l'expérimentation et le tâton, ça marche super bien, mais qu'on ne peut pas traiter une ville en été comme en hiver.

si certains écoutent les bandes de la CCCPS, mais il faut tous qu'on aille à Chastel Arnaud, à Saint-Sauveur, à Véronne, à Simon et Savel, ect ... Et tout ça parce que vous tous, là, vous avez la chance d'avoir des choses qui sont en pleine nature.

On est tous concernés par ces problèmes d'odeurs et donc la solution c'est la fréquence. Il faut vraiment qu'on travaille sur ces fréquences. Donc il y a deux sujets sur lesquels il faut qu'on travaille et on a choisi d'avoir une commission dédiée à ça. : c'est l'incivisme. Et c'est vrai quand on attend, il faut absolument que nos administrés le sachent. Quand il y a des ramassages de points d'apport volontaire qui ne sont même pas remplis et des fois à peine à 50 % et que c'est tout autour des colonnes, ça c'est pas possible et ça c'est pas normal. Je dirais l'incivisme, il faut vraiment le traiter et c'est un sujet.

Et par d'autres endroits, la colonne, elle est vraiment pleine, vous le savez, il y a des lieux de saturation où ça sature vite et bien c'est une catastrophe. Donc les biodéchets, moi je ne suis pas aussi positive, parce que à la leur de cette expérience, ce qu'on vient de vivre cet été, je me dis pas ouais super, on va mettre 27 points. Les gens vont se promener avec leur bio seaux quand ils sont à leur camping, ils sont avec leurs papiers WC et quand

ils sont dans les villes, ils auront leur bio seau pour mettre leur carcasses à 500 mètres qu'ils feront plus ou moins bien.

Soyons prudents, j'entends que c'est une expérimentation, je n'ai pas de solution. Je pense que des fois les lois ne sont pas toujours bonnes. On nous impose des choses qui sont juste complètement dingue. Je voudrais quand même dire que dans nos ordures ménagères, c'est 300 tonnes, elles sont quand même valorisées en compost. C'est quand même pas tout pareil, ça ne va pas à l'enfouissement non plus. Donc en partie, il y a en effet des choses qui sont à voir. Donc très très inquiète. Enfin, je ne sais même pas comment le dire tellement on est inquiet pour le coup.

**Jean Louis BAUDOIN** : j'aurais une remarque sur l'expérimentation qu'on a fait cet été. On l'a fait, il a fait chaud, on s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes. Si on l'avait fait cet hiver, on serait arrivé l'été prochain et ça aurait été la cata peut-être. Donc on est parti, c'est fait. Ça va s'arranger. Et moi, je suis optimiste. Les biodéchets, c'est la loi qui nous oblige. C'est vrai, nos ordures partent aussi et tout ce qui est fermentescible devient du compost et seulement la loi nous oblige à l'enlever à la source.

**Christophe LEMERCIER** : c'est juste pour rebondir par rapport à ce que dit Jean-Louis BAUDOIN. Là, ça me fait réagir parce que le risque c'est qu'on investisse et que les gens continuent à mettre leurs biodéchets dans les OM donc cela sera une double peine. C'est pour ça que l'expérimentation est importante et là, je vous rejoins complètement, il va falloir sensibiliser, communiquer et impliquer tout le monde. Parce que si les gens ne jouent pas le jeu ou c'est trop loin ..., ils vont continuer à mettre dans les poubelles noires. On aura acheté des poubelles qui seront vides et au bout du compte on aura rien gagné du tout.

Je suis aussi assez positif, mais je pense qu'il y a une vraie mobilisation de sensibilisation. Attention à l'expérimentation, peut être la faire peut être sur un petit secteur, mais que ça soit suffisant en nombre d'équipements, mais pas trop limité pour que ça ne soit pas un refus de la population.

**Dominique MARCON** : je voulais d'abord remercier Alexis PETROFF et Zoé DURIS pour ce travail parce que je trouve que c'est de très grande qualité là aussi. Qu'en effet, c'est quelque chose de complètement nouveau et d'une complexité sans nom. Mais l'avantage quand même, c'est qu'on n'est pas la seule communauté de communes à avoir à faire ça et je pense que plein d'autres communautés de communes et communes vont faire face au même problème.

Ça va puer partout de la même façon, ce n'est pas que chez nous, ce n'est pas qu'à Crest que ça se passe comme ça. Donc moi, je trouve que c'est une très très bonne idée d'abord d'avoir diversifié les méthodes proposées aux différents habitants suivant les zones.

Je trouve ça vraiment intéressant et qu'Alexis PETROFF nous dise on va essayer parce que c'est vachement compliqué, qu'on va tester des choses et puis qu'on n'est pas sûr que ça va marcher. Bien voilà, il faut qu'on soit tous prêts à ça. Donc soyons prêts à ça. Essayons pas trop d'être dans la plainte, mais allons y. Oui, c'est vrai, on peut regretter d'être obligé de le faire. Globalement, je ne suis pas sûr que ce soit une si mauvaise que ça, à part les odeurs.

**Cédric FERMOND** : je pense qu'il ne faut pas aller trop vite sur ce sujet. On a des axes qui me paraissent intéressants, que ce soit pour le rural ou pour l'urbain. Je serais pour une expérimentation assez modérée. Et puis en tirer les enseignements. Déjà, après une année, on verra assez vite. Quel est le budget annuel de la collecte et le traitement des déchets global ?

**Alexis PETROFF** : je crois que le SYTRAD, c'est 800 000 € ou 900 000 € par an pour le traitement. Et que le coût de la collecte, en mélangeant les OM et le tri, pour les véhicules, les carburants et les personnels à 1,8 million d'€. Mais c'est à confirmer.

**Cédric FERMOND** : donc on est autour de 5, 7 % d'augmentation pour notre budget. Je pense qu'il ne faut pas aller trop vite sur ce dossier là. Il faut expérimenter.

**Dominique MARCON** : il faut enlever les 70 000 € d'économie.

**Cédric FERMOND** : faut le mesurer, mais faut pas le compter dans le plan, il ne faut pas rêver.

**Christophe LEMERCIER** : j'ai quand même des premiers retours qui ont été faits par d'autres communes ou autre interco. Et il y a aussi bien évidemment le fait est des gens qui font ce tri de biodéchets. Il y a une sensibilisation, il y a une compréhension et il y a un changement de comportement chez les gens.

Je pense que c'est ça aussi c'est très important aussi. Donc effectivement, il y a des objectifs d'économie, mais il y a d'autres choses aussi et il y a d'autres enjeux qui se jouent.

**Jean Louis BAUDOIN** : je voudrais aller dans le sens de Christophe LEMERCIER parce que s'il y a cet élan, que tout le monde va dans le sens du tri des biodéchets. Ça veut dire aussi qu'ils se sentent sensibilisés, puis qu'ils iront vers le tri des déchets, des emballages et qu'on en retrouvera moins dans les ordures ménagères, notamment des canettes ou des bouteilles en verre.

Je voudrais dire quand même qu'au SYTRAD, il récupère plus de boîtes de conserve en acier dans les ordures ménagères que dans les bacs de tri. Ça veut dire quand même que les gens ne trient pas correctement au départ, c'est en allant dans ce sens là que les comportements vont changer.

**Le Président** : les modifications de comportements sont longues, il faut du temps, mais ça progresse quand même.

**Stéphanie KARCHER** : à la fois, on dit tout et son contraire parce que là, on vient de dire : les gens sont prêts, ils vont y aller, on peut leur faire confiance, allons-y, faisons de l'expérimentation. Et à la fois, on vient de dire que dans les poubelles, on trouve n'importe quoi.

On vient de faire un nouveau schéma, il faut que ça rentre et il faut le faire adopter. C'est très proche fin 2023, c'est demain. Donc si on veut impulser un rejet d'entrée parce qu'on n'a pas encore digéré l'église, les travaux, ce n'est pas encore fait, les finitions c'est pas là car il y a des points encore à régler. Il y a toujours beaucoup beaucoup de mécontentement, il ne faut pas le sous estimer.

J'ai l'impression que, je ne sais pas si quelqu'un a pris des substances bizarres, mais c'est pas bisounours. Regarder tous nos points d'apport volontaire. Si on a parlé de l'incivisme et qu'on veut le traiter, c'est que le tri n'est pas bien réalisé, les gens ont la flemme d'appuyer sur une pédale pour mettre un sac noir.

Oui, il y a plein d'encombrants encore à côté. On ne peut pas dresser un idéal de la population en pensant qu'après, avec leurs petits bio-sceaux, ils vont faire les 500 mètres dédiés qui vont être prudents et puis qui vont mettre correctement les ordures.

Donc nous, on peut aider avec plus de fréquences, vraiment tenir compte des facteurs climatiques. Il y a de la chaleur donc il faut passer davantage. En hiver, on peut peut être passer moins. Il faut absolument tenir compte de ça. Et vraiment, je pense que vous n'imaginez pas les dégâts que ça peut faire en ville des biodéchets dans un bac. Ça veut dire que même au niveau du camion, on va ramasser 27 points d'apport, on va remplir dans le camion qui sera pas plein. Allez, dans un camion à peine rempli de biodéchets dans le centre de tri.

Enfin bon, on a parlé de tout ça en commission, c'est un sujet qui est en effet complexe. Je rejoins Monsieur FERMOND, si on veut vraiment le faire adopter, allons sur les composteurs individuels. En campagne, c'est déjà tous ces déchets là qui ne vont pas dans les poubelles noires, par l'ensemble des gens qui habitent dans les périphéries et en campagne, y compris en ville. Et ce sera déjà ça de gagné dans un premier temps. Parce que vouloir tout faire d'un coup, c'est aussi risquer de se braquer une population qui n'est déjà pas forcément respectueuse des règles du jeu.

**Le Président** : la loi quand même, demande à ce qu'on offre une solution à tous donc pas moins aux urbains qu'aux ruraux, la solution doit pouvoir s'offrir à tous. La solution, je crois, on l'a bien compris, elle va se construire dans le cadre de l'expérimentation. Les changements de comportements, on peut le voir sur nos communes où la mise en place des CSE et des points d'apport volontaire a été antérieure à la mise en place sur Crest, le changement de comportement est long. Mais il y a un changement de comportement qui s'opère malgré tout, même dans nos centres urbains. Je parle pour la commune d'Asoute, il y a une évolution malgré tout positive des comportements. Tout n'est pas parfait, loin de là. Mais il y a quand même une évolution positive des comportements. Mais c'est long. Quand on travaille sur le comportement, c'est long, ça ne peut pas changer du jour au lendemain, c'est évident.

**Jean Louis BAUDOIN** : je voudrais dire que ce tableau qui est présenté, c'est un peu le maximum. Et nous, il nous sert pour notre dossier ADEME, pour les demandes de subventions. Et si on fait moins, on fait moins.

**Le Président** : je vous propose de passer à une validation et de modifier un peu le libellé la délibération de faire une délibération pour valider cette étude préalable de la mise en place du tri à la source des biodéchets sur nos territoires. Valider déjà ça pour pouvoir faire la demande de subvention auprès de L'ADEME et deuxièmement de valider comme quoi nous débutons une expérimentation sur notre territoire pour cette gestion des biodéchets. Sachant très bien que c'est une expérimentation. On ne peut pas tout caler à l'avance et que ça va être du style empirique plutôt qu'à l'américaine.

**Cédric FERMOND** : tu prévois de réviser un peu la volumétrie prévisionnelle dans cette expérimentation ou tu restes sur ce qui est énoncé ?

**Le Président** : la partie études et financements ça reste comme ça. Après l'expérimentation, on va voir ce que ça donne. Peut être qu'on récupérera moins. Peut être qu'on récupérera plus, on ne sait pas. Ça va dépendre du comportement des gens, les biodéchets existent déjà, ils sont déjà dans les OM pour la plupart du temps.

**Sandrine ECHAUBARD** : cette étude a été faite pour la demande de financement à l'ADEME. Donc on a mis beaucoup pour avoir beaucoup. Si je peux me permettre, il faut y aller doucement, commencer par le début. Pour l'expérimentations, on ne va pas mettre 27 composteurs collectifs à Crest demain matin. C'est pour ça qu'on revoit la formulation de la délibération, en disant que l'on acte l'étude pour demander des financements et qu'on débute une expérimentation. Cela ne veut pas dire faire tout ce qu'il y a écrit dans cette étude. Je sens bien que tout le monde est inquiet, moi la première, je l'ai dit en bureau, pour ceux qui étaient en bureau la dernière fois, quand on en a parlé. Et j'ai dit à Alexis PETROFF, il faut y aller doucement parce que ça peut sentir mauvais, en effet.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'acter la stratégie proposée pour généraliser le tri à la source des biodéchets des ménages de la CCCPS afin de permettre de demander des subventions à l'ADEME,
- 2) d'acter le démarrage d'une expérimentation sur un an afin de réajuster les couts par rapport au budget et sa taxe afférente,
- 3) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

## VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : Etude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets de la CCCPS.
- Annexe II : Décision du président pour la demande de subvention auprès de l'ADEME.

## Thématique services techniques

### I I. Réhabilitation du terrain de foot synthétique de la CCCPS à Crest

Le Conseil,

#### I. Rappel du contexte

## **A. Constat**

Le stade de foot de Crest est utilisé au quotidien par de nombreux scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) et par le club de foot (400 licenciés), le club de hockey (50 licenciés), le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (50 utilisateurs) et l'association de foot adapté APAJH (20 utilisateurs). C'est le seul grand stade du territoire qui peut supporter des fréquences d'utilisation allant jusqu'à 50 h/semaine en période scolaire, ce qui en fait l'un des équipements sportifs structurant de la CCCPS.

L'actuelle moquette synthétique a été installée en 2008, elle se compose de fibres monofilament en plastiques de 45 mm avec un remplissage en granulats de caoutchouc noirs issus de pneus recyclés qui assure la couche d'absorption des chocs. Pendant une quinzaine d'années d'utilisation intensive, ce qui correspond à la durée de vie usuelle d'un tel équipement, les fibres monofilament en plastiques ce sont usées sous l'effet conjugué de l'érosion mécanique et de la chaleur. La hauteur de ces fibres s'est ainsi réduite de 40% et elles ne permettent plus de retenir correctement le remplissage en granulats de caoutchouc. Malgré un entretien régulier pour répartir le remplissage de manière homogène, il est nécessaire de recharger le terrain tous les 3 ans car une quantité importante de granulats est régulièrement emportée par les orages successifs vers les exutoires des eaux de pluie.

Aujourd'hui, l'usure avancée du revêtement de sol pénalise les pratiques sportives (effets rebonds indésirables, absence de marquage au sol, problème de contraste lumineux) et génère des pollutions importantes liées aux granulats qui se répandent peu à peu dans l'environnement proche du stade. Par ailleurs, l'ensemble du revêtement ne satisfait pas entièrement aux exigences de performances et de sécurité définies dans le référentiel technique de la norme française EN15330-1. C'est pourquoi en 2018 la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football a assimilé le stade de foot synthétique de Crest à un terrain stabilisé car il n'a plus la couche d'absorption suffisante pour garantir la sécurité des joueurs. En effet, les joueurs qui tombent sur le terrain se blessent facilement (brûlures, ecchymoses, plaies incrustées de granulats de caoutchouc) et les clubs n'arrivent pas à garder certains joueurs qui préfèrent évoluer sur des stades plus adaptés.

## **B. Enjeux**

La réhabilitation du stade de foot de Crest consiste à remplacer intégralement la moquette synthétique vétuste pour améliorer la pratique sportive des usagers et réduire le bilan environnemental de cet équipement. Plusieurs types de revêtements sportifs existent pour réaliser un terrain de foot et après analyse il ressort que la mise en œuvre d'une nouvelle moquette synthétique sans remplissage représente le meilleur compromis technico-financier en termes de cout global, de qualité de jeux et d'impact environnemental (voir annexe I : Etude comparative terrain de grands jeux – version 2021).

Les nouveaux gazons synthétiques sans remplissage sont composés d'une sous-couche d'absorption drainante et d'une moquette en fibres tissées puis partiellement frisées. De par sa nature homogène, cette nouvelle moquette est plus facilement recyclable que les anciennes qui étaient encollées avec du caoutchouc. De par son emplacement, la sous-couche d'absorption est bien plus pérenne car étant protégée sous la nouvelle moquette, elle assure le rôle de l'ancien remplissage en granulats de caoutchouc mais elle nécessite bien moins d'entretien : pas de ratissage régulier pour répartir les granulats, pas d'arrosage pour limiter les ilots de chaleur, pas de rechargement en granulats tous les 3 ans.

En cout global, cette solution devient la moins chère à partir de la 8e année par rapport à une solution de moquette classique avec un remplissage en granulats de liège (voir annexe 2 : Analyse en cout global). Ce nouveau revêtement de sol permettra d'assurer dans la durée la sécurité des joueurs, le drainage performant des eaux de pluie et la régulation des surchauffes pendant les épisodes de canicule.

### C. Description des travaux

La première phase des travaux consiste tout d'abord à évacuer et à recycler les 8700 m<sup>2</sup> de moquette synthétique vétuste conformément à la loi Economie Circulaire du 20 février 2020.

La deuxième phase des travaux consiste à reprendre la planéité du support existant, poser la sous-couche d'absorption des chocs, dérouler la nouvelle moquette et implanter les différents matériels sportifs : cages de foot, piquets de corner, mains courantes, pare-ballons, marquages permanents au sol...

Une batterie de tests réalisées par un laboratoire indépendant permet ensuite à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football de délivrer une nouvelle homologation.

L'ensemble de cette opération se déroule en chantier continu pendant 5 à 6 semaines, ce calendrier d'intervention sera défini avec les utilisateurs.

### D. Plan de financement

Les travaux de réhabilitation sur un équipement sportif structurant comme celui du terrain de foot de Crest peuvent profiter de plusieurs cofinancements : l'Etat (25 % - Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux), la Région AURA (20% - Contrat d'Ambition Région), le Conseil Départemental de la Drôme (20% - Dotation de Solidarité Territoriale), l'Agence Nationale du Sport (13% - Programme des Equipements sportifs structurants) et la Fédération Française de Football (2% - Fond d'Aide au Football Amateur).

Le plan de financement s'établit ainsi :

Plan de financement pour la réhabilitation du terrain de foot synthétique de la CCCPS à Crest		
Postes de dépenses	Total HT	
<b>ETUDES</b>		
Maitrise d'œuvre		6 000,00 €
<b>TOTAL Etudes</b>		<b>6 000,00 €</b>
<b>TRAVAUX</b>		
Dépose et recyclage de l'ancienne moquette synthétique		66 820,00 €
Reprise du support et des drains existants		26 775,00 €
Fourniture et pose du nouveau gazon synthétique		495 900,00 €
Essais, contrôles, opération de réception		10 760,00 €
Inflation exceptionnelle sur les matières premières et les charges de logistique		31 650,00 €
Frais de publicité commande publique		1 350,00 €
<b>TOTAL Travaux</b>		<b>633 255,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>		
<b>Cout total</b>		<b>639 255,00 €</b>
DETR	25%	159 813,00 €
Région AURA	20%	127 851,00 €
CD 26	20%	127 851,00 €
ANS	13%	83 103,00 €
FAFA	2%	12 785,00 €
<b>TOTAL Subventions</b>	<b>80%</b>	<b>511 403,00 €</b>
Autofinancement	20%	127 852,00 €
<b>TOTAL CCCPS</b>	<b>20%</b>	<b>127 852,00 €</b>

## II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider le projet de réhabilitation du terrain de foot synthétique qui conduira à la publication d'un appel d'offre en septembre 2022. Suite à l'ouverture de l'appel d'offre, une modification budgétaire sera nécessaire pour permettre la signature du marché et le lancement des travaux, celle-ci aura lieu au conseil communautaire de novembre.

### III. Visas

VU le code des marchés publics et notamment son article L1111-2 relatif aux marchés de travaux,  
VU l'obligation de retraitement des déchets spécifiques en centre de recyclage conformément à la loi Economie Circulaire 2020-105,  
VU le rapport d'essais du 30/06/2018 réalisé par le bureau d'étude C2S,  
VU le classement du terrain de foot synthétique par la Ligue AURAFoot,

### IV. Délibéré

**Caryl FRAUD** : une fois que le terrain sera remis à plat, il est garanti combien de temps et quelle sera sa durée de vie ?

**Le Président** : la durée de vie dépend normalement de l'usage, de la qualité de l'entretien, ce qui a fait défaut sur le terrain synthétique précédent et avec un défaut d'entretien, donc quinze ans, on espère que ça tienne au moins quinze ans, c'est garanti.

**Rodène BODIN-CASALIS** : je connais pas grand chose, mais remplacer du synthétique qui est très très mauvais pour la santé par du synthétique, je ne comprends pas.

**Le Président** : ce qui est mauvais pour la santé, c'est le remplissage. Ce sont les billes en caoutchouc noir qu'il y a sous les brins synthétiques verts et qui jouent l'amortisseur, c'est ça qui est mauvais et c'est ça qui ne se fait plus. L'Etat demande à ce que ne soit plus fait. D'ailleurs, l'Etat va légiférer dans ce sens là prochainement. Et donc là, l'amortissement se fait par une couche qui se trouve en dessous du gazon vert, c'est à dire en dessous du synthétique qui a une couche amortissant.

**Arnaud VANNIER** : je ne suis pas tout seul acteur de petite commune à penser que lorsque l'on parle de la forêt, on parle de 2 000 €. Quand on parle de terrains de sport, on parle de 640 000 €.

Pour utiliser combien de fois ? C'est très utilisé, certainement parce qu'il y a quelques équipes, quelques professionnels, quelques associations, et les écoles. Mais il y a d'autres choses à faire que sur des terrains de foot. Donc moi, je ne peux pas m'empêcher de dire que je suis assez choqué, je ne suis pas tout seul à le penser il y en a qui sont absents ici, pour dire que les montants alloués à un terrain de foot sont sans commune mesure avec d'autres priorités qu'il pourrait y avoir sur le territoire. Sachant, peut être d'autres solutions qui sont des terrains en terre qui n'ont pas été abordés.

**Le Président** : si ça a été étudié. Ça y est dans les documents annexes que tu as.

**Arnaud VANNIER** : je voulais juste faire remarquer qu'il y a des décalages en terme de budget et de priorités qui sont pour moi choquant sur le territoire.

**Caryl FRAUD** : si demain les travaux ne sont pas faits, on laisse 400 footeux sur le côté, on laisse des milliers de gamins, d'étudiants, de lycéens, de scolaires, de personnes handicapées, d'autres personnes qui seront demain privées de sport. Je rappelle que le sport est un vecteur important, ça permet beaucoup de chose. Le sport, c'est un lien associatif énorme et je pense qu'il est important de s'intéresser aux jeunes, aux sportifs, si on ne veut pas que demain, gamins, privés de stade ou d'autres choses, aillent faire des conneries. Ils mettent le feu, il taguent. Mais je suis désolé, allez voir ce qui se passe dans les grandes villes.

Mais je comprends pas votre votre réaction. Vous avez la chance vous d'habiter en pleine nature ou les petits ont un terrain de sport immense à leur porte en sortant de chez eux. Ce n'est pas le cas à Crest, ce n'est pas le cas des gens qui habitent à Aouste et compagnie.

Et moi, ce soir j'ai aussi une pensée aux personnes handicapées qui ont la chance, une fois par semaine de pouvoir venir pratiquer du foot, à Cerst, de sortir du foyer, de prendre du plaisir. Le sport, c'est quelque chose d'important. Certes, la réfection c'est un coup. Je suis bien placé pour en parler puisque le terrain avant était à Crest, on en avait la gestion pendant six ans, avec une gestion irréprochable. Mais ne pas refaire ce terrain de sport serait une grave faute.

**Dominique MARCON** : on parle pas seulement foot, on parle aussi des terrains de sport et on parle aussi de dépenses. Moi, je suis tout à fait d'accord sur les vertus du foot, mais est-ce que ça a besoin d'un terrain comme ça ? Simplement, pour continuer sur la même idée, on peut rapprocher les 127 000 € d'autofinancement pour CCCPS, de ce qui nous est proposé là, avec les 140 000 € dont on a parlé tout à l'heure pour la rénovation énergétique sur trois communautés de communes.

Donc ce sont des choix, et les choix, il faut qu'on soit capable de les assumer. Après, on dit toujours que l'on n'est pas riche.

**Hélène PELAEZ BACHELIER** : par rapport au financement, on voit qu'il n'y a aucun financement de la Fédération Française de Foot, simplement du fonds d'aide au football amateur. Et quand on voit la manne financière du football professionnel, il y a quand même des questions à se poser sur qui doit participer justement à la promotion du foot. Que se soit les collectivités, c'est une chose, mais pas dans ces proportions là. Mais je peux rien faire si ça ne sert à rien de dire ça. Mais quand même, c'est vrai.

**Caryl FRAUD** : Je partage tout à fait les propos tenus par notre collègue et à plusieurs reprises, personnellement, j'ai alerté les équipes dirigeantes, que ce soit le Comité Départemental, la Région ou la Fédération, pour leur dire qu'au bout d'un moment, il fallait que les instances fédérales, mais que ce soit pour le foot basket, pour le rugby, pour tout le monde, pensent qu'au bout d'un moment, les communes ou les interco ne pourront pas continuer à payer et aller dans leurs délires.

Parce que le Président le sait bien, et a été aux finances dans le précédent mandat avec Gilles Magnon, quand il a fallu refaire l'éclairage pour pouvoir permettre aux équipes de pouvoir jouer le soir, il fallait un éclairage de tel niveau et au plus vous montez en division, au plus on vous en demande et ainsi de suite. Donc au bout d'un moment, je pense qu'il faudrait que les fédérations se disent et prennent conscience qu'il y a des limites et que les communes ou les interco, au bout d'un moment, ne pourront plus aller dans leur sens.

Voilà le message qu'on peut faire passer aussi aux fédérations.

**Gilles MAGNON** : Je ne voudrais pas opposé les deux versions, autant celle de M. VANNIER et de M. FRAUD. On a tous des typologies différentes, que ce soit en commune rurale ou en ville. Moi, très clairement, le terrain de foot à Crest il faut le refaire. Il n'y a pas de discussion à avoir, il faut le refaire, pourquoi ? Parce qu'il être utilisé ? Parce qu'il y a un vrai besoin. Aujourd'hui on met 140 000 € dans l'énergie. Mais combien ont met dans le social, par exemple.

Est-ce que le foot avec tous les gamins qui traînent sur le terrain de foot n'a pas un rôle. Je suis persuadé que le sport, c'est un vrai moteur pour faire du social et pour éviter que les gamins traînent dans les rues le soir et fassent des conneries comme cela a déjà été dit. Donc, je pense qu'il faut à tout prix le refaire. Je suis allé il y a quinze, ou même pas une semaine, sur le terrain d'à côté, honnêtement il fait pitié.

Très sincèrement, je sais qu'on est d'accord là-dessus, il faut le refaire. Il n'y a pas de discussion à avoir.

Comme le Président l'a rappelé, aujourd'hui, un terrain en herbe ça coûte cher d'entretien. Il y a la consommation d'eau, etc

D'après ce qu'on m'a expliqué, je connais pas ce type de revêtement, mais pour les articulations, c'est assez négatif. Mais peut être que les matériaux ont évolué dans le temps et qu'aujourd'hui c'est encore mieux.

**Le Président** : je rajouterai par rapport à un terrain naturel pour pouvoir accueillir, tout ce qui est accueilli sur le terrain synthétique actuellement, il nous faudrait aménager peut être 4 voire 5 terrains naturels. Un terrain

naturel supporte beaucoup moins de fréquentation, ça se compacte très rapidement. Donc il y a un taux d'occupation beaucoup moindre sur un terrain naturel que sur un terrain synthétique.

Donc les terrains synthétiques permettent justement sur un espace moindre, d'avoir un taux d'occupation beaucoup plus élevé, sans parler de la consommation d'eau, de l'engrais, du temps agents et tout ce qui va avec.

**Caryl FRAUD** : il serait bien de profiter de la réfection de ce terrain pour faire comprendre aux clubs de foot et aux utilisateurs d'arrêter de jeter leurs mégots sur le terrain. Parce que vous avez autour du terrain de foot, des mégots de partout sur le terrain. Vous avez beau poser des cendriers, il y a très longtemps, ça ne sert à rien. Donc il y a beaucoup, beaucoup de mégots de cigarette. Et je pense que pour la jeunesse, ce n'est pas un bon exemple. Donc voilà également un message à faire passer.

**Arnaud VANNIER** : je dirais juste qu'il n'y a pas que le foot comme sport et nous avons un terrain de sport. Comme vous l'avez dit tout à l'heure. Autant amener nos jeunes à découvrir la nature plutôt que d'écraser leurs mégots sur les terrains de foot.

**Le Président** : on dit terrain de foot, mais sur le terrain de foot, de sport, ils se pratique pas que du foot et loin de là. Il y a ECA qui pratique du foot, mais les autres associations qui viennent utiliser ce terrain synthétique ne pratique pas forcément le foot et loin de là.

**Stéphanie KARCHER** : on sait bien que notre fonctionnement de notre collectivité n'est pas simple. Mais si on commence en ping pong à se balancer ça, et toi tu préfère ça ? Et toi, tu préfères ça ? Je pense qu'on arrivera pas fonctionner ici. Il s'agit, c'est vrai, 127 000 € de reste à charge, mais c'est un investissement qui va quand même sur 15 ans être amorti.

Quand on a comparé tout à l'heure avec la somme de rénovation qui est certes insuffisante ou qui peut paraître modeste, on a voté à l'unanimité un plan qui nécessitait beaucoup de ressources humaines et qui induit une charge de fonctionnement très conséquente pour notre collectivité. C'est 80 % de notre budget va dans du fonctionnement. Donc, je pense que si sur des sujets sur lesquels on doit se déchirer, c'est peut être pas sur celui d'investissement.

Après, si on commence à se dire c'est le foot, ou alors c'est le sport il faut un juge qui soit juge de la morale, pour pouvoir dire d'une façon très manichéenne ça c'est bien ou si c'est pas bien. Donc soyons prudents avec ces visions là. Et pour une dernière chose, évidemment, ce serait super que les jeunes aillent marcher en campagne. Mais si on les emmène aussi en bus, le bilan carbone, il faudra un petit peu le faire après.

**Gilles MAGNON** : il ne faut pas faire de ping pong, je suis tout à fait d'accord avec vous Stéphanie KARCHER. mais je pense qu'il faut quand même avoir en tête les propos d'Arnaud VANNIER. Je pense il ne faut pas non plus oublier les petites communes rurales, je pense que tout le monde en est convaincu mais c'est bien de le rappeler quand même.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable à la réhabilitation du terrain de foot synthétique de la CCCPS,
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette opération,
- 3) de valider le plan de financement détaillé ci-dessus.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 22 voix

Votants CONTRE : 3 voix, Rodène BODIN CASALIS, Patricia PUC et Arnaud VANNIER.

S'abstenant : 8 voix, Agnès FOUILLEUX, René Pierre HALTER, Christophe LEMERCIER, Dominique MARCON, Catherine MERIEAU, Hélène PELAEZ BACHELIER, Jean Philippe ROCHE et Frédéric TRON.

## VI. Annexe

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : Etude comparative terrain de grands jeux – version 2021
- Annexe II : Analyse en cout global

## Thématique administration générale

### I. Journée de solidarité

Le Conseil,

#### **I. Rappel du contexte**

Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité ont été fixées par la délibération DE117 du 27 septembre 2018.

Néanmoins, cette délibération n'était pas complète car elle ne prévoyait notamment pas la situation des agents qui travaillent le jour du lundi de pentecôte et celle des agents à temps partiel ou non complet.

#### **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'abroger la délibération DE117 du 27 septembre 2018 et de redéfinir plus précisément les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.

#### **III. Visas**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 juin 2022 ;

#### **IV. Délibéré**

**Dominique MARCON** : pour les agents devant travailler le jour du lundi de Pentecôte pour assurer la continuité du service travail d'un jour précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai, à savoir le lundi de Pentecôte. Donc de toute façon, ils travaillent le lundi de Pentecôte. C'est dit deux fois.

**Le Président** : Ils ne sont pas payés le lundi Pentecôte.

**Dominique MARCON** : mais puisqu'ils devaient travailler. J'avoue que je ne comprends pas la formulation, mais c'est peut être un détail. Mais comme de toute façon ils devaient travailler.

**Le Président** : oui mais le lundi de Pentecôte ils travaillent mais il n'est pas payé. C'est ça le jour de solidarité et le propre même de la solidarité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'abroger la délibération DE117 du 27 septembre 2018,
- 2) d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :
  - Pour les agents devant travailler le jour du lundi de pentecôte pour assurer la continuité du service public (notamment les agents du service de collecte des ordures ménagères) : travail d'un jour précédemment chômé, autre que le 1<sup>er</sup> mai, à savoir le lundi de pentecôte

- Pour les autres agents de la collectivité : travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels par la réalisation d'une heure supplémentaire par jour, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le lundi de pentecôte
  - Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, le nombre d'heures dues au titre de la journée de solidarité sera calculé au prorata de leur temps de travail
- 3) décide que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année,
  - 4) dit que l'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

## VI. Annexes

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

### 2. Projet de Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) sur la vallée de la Drôme : accord de principe

Le Conseil,

#### I. Rappel du contexte

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme a été sollicitée par les Communautés des Communes du Diois et du Val de Drôme en Biovallée et afin d'envisager une collaboration pour mettre en place un CTAI sur le territoire des trois intercommunalités.

Ce dispositif, mis en œuvre par l'Etat, et ce essentiellement dans les grandes métropoles, permet aux associations œuvrant dans le domaine d'être dotées des moyens financiers nécessaires pour mener à bien leurs missions en matière d'emploi, mobilité, santé, accès au logement, alphabétisation etc...

Afin de pouvoir s'engager plus avant dans la démarche, il convient de travailler avec les autres parties prenantes, à savoir les autres Communautés de communes, les services de l'Etat et les associations œuvrant dans le domaine afin de préciser le rôle et l'engagement financier, humain et logistique de chacune des parties.

Ce travail réalisé, un retour sera fait en Conseil communautaire afin de valider l'engagement dans un CTAI.

#### II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire d'engager un travail pour la mise en œuvre d'un CTAI en partenariat avec les autres Communautés de communes de la Vallée de la Drôme.

#### III. Visas

CONSIDERANT la proposition de la Communauté de communes du Diois et de la Communauté de communes du Val de Drôme de s'associer à la démarche ;

CONSIDERANT que les CTAI sont coordonnés par la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration et sont signés conjointement par les collectivités territoriales et les préfetures,  
CONSIDERANT le temps de travail accordé au projet  
VU l'avis du Bureau du 25 août 2022 ;

#### IV. Délibéré

**Franck MONGE** : qui on accueille et qui en intègre ? Ce sont des migrants ?

**Le Président** : des réfugiés ou des primo arrivants ? Mais des personnes légalement accueillies. Les CTAI avec l'Etat, c'est compréhensible de la part de l'Etat. L'Etat ne peut aider que les associations qui accompagnent les personnes qui sont régulièrement accueillies sur le territoire. Les associations ne peuvent pas percevoir d'aides de l'État directement. Donc les collectivités servent de relai financier pour ces associations là. Mais on ne sait pas encore les contreparties demandées par l'Etat aux collectivités qui assurent cette transition d'aide. Et c'est pour pouvoir avancer sur cela, qu'il vous a proposé cette délibération de principe.

**Dominique MARCON** : très récemment, on a appris que la collectivité de Dieulefit-Bourdeau, était également prête à se joindre à nous sur ce même CTAI. Ce qui est intéressant parce que ce serait la première fois qu'il y aurait un contrat au niveau de communauté de communes. Et on représente un territoire suffisamment important, où il y a un nombre assez significatif de personnes qui seraient bénéficiaires de ce dispositif. Ce qui permet, d'une part, de financer des actions des associations et d'autre part, de coordonner de manière à ce que les personnes qui sont concernées puissent avoir beaucoup plus facilement où s'adresser, pourquoi, etc...

**Le Président** : l'Etat nous demande de faire un diagnostic. Donc il y a le diaconat protestant qui est ciblé, notamment pour qui c'est proposé, pour nous accompagner, entre autres. L'Etat souhaite savoir la réalité sur notre territoire avant d'aller plus loin. Donc, et un petit diagnostic à faire sur ce nombre de personnes régulièrement accueillis de façon régulière. Parce que s'il y a 5 personnes ou s'il y en a 100, ce n'est pas pareil. Seul l'Etat a les chiffres et l'Etat nous a fourni des chiffres à l'échelle départementale.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le principe d'engager un travail pour la mise en œuvre d'un CTAI en partenariat avec les autres Communautés de communes de la Vallée de la Drôme
- 2) d'autoriser les élus et techniciens en charge du dossier de travailler avec les autres Communautés de communes, les services de l'Etat et les associations de ce secteur afin de préciser l'engagement attendu d'un point de vue logistique, financier et humain de la part de la Communauté de communes
- 3) d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

#### VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

#### D. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé.  
Fin de la séance à 23h00.

Philippe HUYGHE  
Secrétaire de séance



Aouste sur Sye, le 29/09/2022  
Denis BENOIT  
Président

